

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 26 MARS 2018**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 MARS 2018
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X procuration à Jean-Paul HOURNON		
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle		X procuration à Henri JARUGA		
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
SANTERRE Françoise	X			
BEDENIK Claudine	X			
DUMONT Christiane	X			
GEMZA Joselyne	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X			
DORNE Sylvie	X			
DAMBRIN Pascal	X			
WIDIEZ Dimitri	X à compter de son arrivée à 20h00	X procuration à Didier CARREZ jusqu'à son arrivée à 20h00		
WIDIEZ Lise	X			
SALPTRA Elise	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
BRIDOUX Josyane	X jusqu'à son départ à 19h18		X à compter de son départ à 19h18	
LEGRAND Véronique	X			
GUERIN Victor	X			
POP Cerasela	X			
WOSINSKI Bruno		X procuration à Lucie DEBLANGY		
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X jusqu'à son départ à 19h18		X à compter de son départ à 19h18	

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour votre présence pour la séance de Conseil municipal du 26 mars 2018 que je vous propose d'ouvrir avec un ordre du jour qui comporte ce soir 14 projets de délibérations dont notamment celle relative au plan local d'urbanisme et c'est donc un moment important de la vie municipale que l'adoption de ce plan local d'urbanisme.

Je vous propose donc d'ouvrir sans tarder la présente réunion mais avant de débiter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, il convient comme à chaque fois de mentionner plusieurs points. Tout d'abord le compte rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 12 février dernier a été affiché en mairie sous huitaine ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Le compte rendu sommaire et le procès-verbal de cette même séance sont également annexés au dossier de Conseil municipal de ce jour. Par ailleurs, plusieurs documents ont été joints à ce dossier de Conseil municipal en vue d'assurer la parfaite information des conseillers municipaux, il s'agit de la note de synthèse du plan local d'urbanisme, de l'avis de mise à disposition du dossier de PLU présenté en Conseil municipal et du CD contenant sous format informatique tous les documents qui composent le PLU. Enfin les 4 commissions municipales constituées ont été comme toujours réunies avant le Conseil municipal afin d'examiner les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion. La C3 dont la compétence couvre les questions sociales, logement, vie des quartiers, démocratie participative n'avait pas de question inscrite à l'ordre du jour de ce soir, elle a évidemment été convoquée, et réunie le 19 mars comme la C1 et la C4. La C2 s'étant réunie le 21 mars. La C3 a travaillé sur l'évolution organisationnelle en cours au niveau des centres sociaux. Les comptes rendus de ces 3 commissions municipales sont déposés sur table et enfin le livret de conseil qui comporte 141 pages vous a été communiqué en amont. Et vous noterez que, depuis le début de l'année, il est imprimé en noir et blanc, à l'exception de la page de garde, ceci dans un souci de développement durable et d'économie pour les finances communales.

Ces précisions liminaires effectuées, je vous propose de procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux, ce qui nous permettra de vérifier que les conditions de quorum sont satisfaites.

Pour ce faire je vous propose de désigner le secrétaire de séance et je vous propose la candidature d'Elise SALPETRA. Tout le monde est d'accord ?

Elise pour l'appel nominal.

Mme SALPETRA : Appel nominal ...

M. LE MAIRE : Merci Elise de cet appel nominal qui nous permet de vérifier que les conditions de quorum qui autorisent le Conseil municipal à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour sont atteintes et donc nous pouvons commencer par l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil municipal du 12 février 2018.

Madame Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Monsieur le Maire, tout d'abord nous voudrions nous associer à la plupart des propos de Jean-Pierre STOBIECKI, tenus lors du dernier Conseil municipal. En effet votre discours lors des vœux comme dans le bulletin municipal appelé bilan de mi-mandat pourrait se résumer comme suit en 2014 : « Superman est arrivé ».

A qui ferez-vous croire qu'en faisant des économies de gestion de quelques milliers d'euros, vous avez pu redresser les finances de la Ville avec un budget qui se compte en vingtaine de milliers d'euros ? Et ceci sans augmentation d'impôt, ni baisse de subvention aux associations mais avec une diminution de certaines dotations d'Etat ? Les courbes que vous nous présentez lors du vote du budget montrent que la situation a commencé à se redresser en 2013/2014. Vous ne citez jamais la partie du rapport de la Chambre régionale des comptes qui explique notre héritage en 2008. Je cite page 9 « *l'analyse par le comptable public sur 2004-2008 mettait en évidence une situation dégradée compte tenu de la forte progression des charges de personnel, la faiblesse de la capacité d'autofinancement insuffisamment importante pour rembourser sa dette en capital* ». Elle soulignait une politique d'investissement soutenue réduisant le fond de roulement et provoquant des difficultés de trésorerie ce qui a conduit à être en réseau d'alerte en 2009/2010.

On peut comprendre que ce paragraphe vous gêne mais vous étiez 20^{ème} sur la liste de Madame Pezin en 2008 alors pas de critique de la gestion avant 2008, les mauvais gestionnaires ont été les suivants.

Si la cause des endettements a été le refus des banques ce que nous ne contestons pas, la conséquence a bien été un désendettement réel qui vous a permis d'emprunter à nouveau, d'autant que nous avons renégocié deux emprunts toxiques, eux aussi laissés en héritage.

Fallait-il ou non faire l'ANRU ? On peut se poser légitimement la question mais notre Ville était en développement social des quartiers depuis 1984 et le nouveau dispositif de l'ANRU, outre l'amélioration de l'habitat dans deux quartiers, allait nous permettre notamment de reconstruire les écoles des Epis en piteux état mais avec des subventions.

Nous avons fait ce choix pour, j'ouvre les guillemets « changer la physionomie du quartier des Epis et le désenclaver », ce dont vous vous félicitez, si j'ai bien lu la presse.

De même fallait-il ou non faire le Raquet ? C'est un beau projet d'avenir.

Fallait-il ou non accepter l'implantation de la plateforme Gifi ? Nombre de vos colistiers l'ont critiqué. Outre le fait que la taxe locale d'équipement allait rapporter à la Ville 800 000 euros en deux ans, il y avait surtout 150 emplois créés sur le site. C'est aussi un élément que vous ne citez jamais.

Le redressement des finances communales est un processus long et ici à Sin-le-Noble avec une masse salariale aussi importante c'est encore plus long. Je ne citerai que deux chiffres : pour 2018 ce qui est prévu dans le budget impôts et taxes rapporteront 5,3 millions d'euros, les salaires représentent une dépense de 11,9 millions d'euros soit 67,84% du budget de fonctionnement. Ce sont donc les différentes dotations qui équilibrent la dépense.

La marge de manœuvre étant si étroite, si la situation était si catastrophique vous n'auriez pas pu la redresser aussi vite. Faire croire que cela relève uniquement de votre soi-disant bonne gestion n'est pas honnête intellectuellement. Vous n'avez de cesse d'évoquer la démocratie participative pour les comités de quartier, on vous l'a déjà dit plusieurs fois, vous vous êtes empressés d'éliminer toutes possibilités pour votre opposition d'y participer ce qui n'est pas très démocratique.

D'ailleurs vous parlez souvent de la CAD mais là-bas l'opposition est écoutée et respectée. Ici à Sin-le-Noble nous sommes juste bons à subir vos longs monologues mégalomanes.

Quand je dis nous, c'est le groupe, Daniel Poulain et moi-même. Nous ne voulons plus cautionner ni votre attitude, ni votre méthode et nous quittons cette assemblée vous laissant en famille, et entre vous.

Vous m'avez dit un jour, on a l'opposition qu'on mérite. Vous avez aujourd'hui la réaction d'une partie de votre opposition que vous méritez. Il ne suffit pas de citer Henri Martel qui fut un grand maire pour s'en croire l'héritier. Il était humble lui.

Enfin Monsieur Dumont vous avez été élu maire mais vous ne serez jamais maire avec grand M.

Messieurs [coupure micro]. Départ de Madame Bridoux et Monsieur Poulain.

M. LE MAIRE : Compliqué de répondre à des gens qui sont partis et qui ... Le but était ... j'avais prévu de ne pas répondre puisque j'ai répondu longuement et que sans doute, les éléments de ma réponse figurant au procès-verbal du dernier Conseil municipal, je pense qu'ils avaient les réponses et que c'est peut-être ça qu'ils n'avaient pas envie d'entendre une seconde fois.

De toute façon je n'ai pas prévu de répondre mais la politique de la chaise vide qui fait que l'on balance quelque chose et qu'après on ne souhaite pas entendre la réponse c'est compliqué pour débattre d'une part et je pense que l'objectif était très clair c'était qu'il y ait un article de presse. Je pense que le but est atteint. Moi tout ce que j'ai à dire c'est que nous allons continuer de travailler, que l'ordre du jour du présent Conseil municipal montre que les choses avancent. Ensuite il n'y a qu'une chose à dire, c'est qu'en 2014, les Sinois se sont exprimés. En 2014 la Chambre régionale des comptes a rendu public son rapport de 34 pages, on peut bien citer une page, même pas une page c'est quelques lignes d'une page dont chacun pourra interpréter à sa façon, sans doute pas la mienne et peut-être ajouter que ce n'est pas parce que la Ville s'est désendettée parce que les banques refusaient de prêter, les banques sans doute qu'elles aussi se trompaient sur le jugement de la Commune puisqu'elles refusaient de prêter. Tout allait sans doute bien, c'est dommage que les Sinois ne s'en sont pas aperçus en 2014, c'est dommage que les banques ne s'en soient pas aperçues en 2012-2013, c'est dommage que la Chambre régionale des comptes ne s'en soit pas aperçue non plus. Mais juste peut-être un point de correction ce n'est parce que la Ville était en grave difficulté que les banques ont refusé de prêter, qu'aujourd'hui on peut emprunter. Peut-être qu'il y a autre chose. Ce n'est pas ce que nous disent les banquiers mais moi je vous propose de ne pas

rouvrir les débats. On a eu un débat intelligent la dernière fois, j'avais salué l'honnêteté intellectuelle de Vincent et de Jean-Pierre qui dans ce lieu du débat, du dialogue républicain, ont fait part de leur ... Pour Jean-Pierre de son ressenti négatif, pour Vincent de son ressenti positif, nous avons échangé dans un esprit républicain empreint de respect mutuel.

Je pense qu'il y a bien d'autres choses plus importantes que cela et je vous propose d'adopter le procès-verbal du dernier Conseil municipal et juste pour ajouter, on peut dire ce que l'on veut sur le débat démocratique mais lorsqu'on l'adopte un procès-verbal, la seule possibilité que l'on ait de s'exprimer c'est de dire si on est d'accord ou pas, sur la rédaction d'un procès-verbal.

C'est clair c'était compliqué pour les 2 élus Josyane Bridoux et Daniel Poulain, en l'occurrence puisqu'ils ne siégeaient pas au dernier Conseil municipal. C'est compliqué puisque Josyane Bridoux ne siégeait pas non plus au Conseil municipal de décembre sur l'adoption du budget primitif. C'est compliqué d'entendre ces remarques, c'est compliqué puisque Daniel Poulain ne vient jamais aux commissions des finances. Vincent qui lui siège dans les 4 commissions municipales puisqu'il est le seul représentant de son groupe est présent à quasi toutes les réunions des 4 commissions. Moi je n'ai jamais vu Daniel Poulain présent lors de la commission des finances qui est réunie systématiquement. C'est compliqué après de nous dire que l'opposition n'est pas entendue. C'est clair qu'il n'y a pas la presse, il n'y a pas de procès-verbal, il n'y a pas de population lors des commissions, parce que ce sont des commissions de travail mais je constate qu'il y a certaines personnes qui viennent à ces commissions et qui travaillent et que d'autres ne viennent pas. C'est compliqué de pouvoir entendre ce qu'elles ont à dire si elles ne viennent pas dans ces commissions de travail.

Et ensuite effectivement, je note quand même que pour quelqu'un qui ne respecte pas la démocratie mon pouvoir de police des débats m'aurait permis dès le début de dire Mme Bridoux, c'est juste une remarque sur la forme et que vous ne pouvez rien dire, sauf à nous dire si on vous a noté absent alors que vous étiez excusée mais en tout cas vous n'aviez pas à prendre la parole puisque c'était juste ... On ne rouvre pas les débats sinon on va refaire je ne sais pas combien il y avait de délibérations, à chaque Conseil municipal on va refaire les débats du Conseil municipal précédent. Alors si à chaque fois qu'il y a un quelqu'un qui n'est pas là, il vient pour dire moi je n'aurai pas voté ça, je n'aurai pas voté ça. En tout cas je n'ai pas souhaité interrompre cette déclaration d'une part par respect pour le dialogue républicain et puis surtout pour ne pas donner le moindre prétexte sur des questions de forme quand on en a bien peu sur le fond puisque je vous rappelle également que le Conseil municipal a adopté l'ensemble des délibérations qui lui était présentées à l'unanimité depuis 3 ans et que, me semble-t-il, c'est là où on juge d'une part la qualité du dialogue et du débat et c'est là où on juge également l'action de la majorité. Et quand les 3 derniers budgets, me semble-t-il, sont adoptés à l'unanimité, le budget étant l'acte politique par excellence puisque le budget c'est la transcription budgétaire et comptable des orientations politiques. Donc quand on est d'accord avec les 3 derniers budgets ... Alors maintenant je comprends que les épisodes des présidentielles, régionales, départementales, sénatoriales, législatives étant passés, que chacun commence à se mobiliser vers les prochaines élections municipales. Il va falloir s'y habituer malheureusement, en tout cas je l'ai déjà dit, ça sera sans nous. Et là, si je parle, c'est pour que ce soit au prochain procès-verbal et que Madame Bridoux et Monsieur Poulain puissent le lire, ça sera sans moi. Alors comme eux le font sans nous.

Nous continuerons à travailler en bonne intelligence avec ceux qui veulent travailler en bonne intelligence et ceux qui ont envie de faire autre chose et bien ils feront autre chose. C'est ça la démocratie. Didier voulait prendre la parole, je propose qu'on n'alourdisse pas le débat là-dessus en donnant du relief à quelque chose qui n'en mérite pas et on a de belles délibérations à passer aujourd'hui.

M. CARREZ : Non simplement c'est une réflexion générale, je dirai, de temps en temps il est bon de prendre de la hauteur même dans les séances de Conseil municipal et je dirai surtout dans les séances de Conseil municipal parce que toutes les délibérations relèvent d'un certain état d'esprit et puis d'un sens politique. Ce que je voudrai dire moi c'est que prendre de la hauteur c'est quelque-fois aussi réfléchir sur ce qu'est la démocratie et je trouve que certains élus ont une conception tout à fait particulière de la démocratie.

Je ne voudrai pas commencer, la culture c'est comme la confiture, moins on en n'a plus on l'étale, mais simplement je voulais rappeler un peu ce que disait, ce que faisait Socrate, justement par rapport à la démocratie athénienne. Socrate à Athènes il était en bas de la cité et puis il attendait justement que ceux qui dirigeaient et qu'on appelait les Sophistes, à

l'époque, redescendaient, que ceux qui avaient écouté ces Sophistes, justement redescendaient, Socrate interrogeait, alors qu'est ce qui s'est passé, qu'est ce qu'on vous a dit, qu'est ce qu'on vous a expliqué et c'était justement par le débat que Socrate amenait tous ses citoyens à comprendre réellement quel était l'intérêt général de la Cité.

Je dis ça c'est tout simplement pour dire que le fait d'asséner des critiques ça n'a rien de démocratique, ce ne sont pas des réflexions, c'est quelque chose de très facile et heureusement que nous avons un maire et je dirai la quasi-totalité du Conseil municipal qui sait prendre de la hauteur. Donc moi ce que je vois là, je ne relance pas le débat, c'est des contradictions parce que comme l'a dit Monsieur le Maire, on vote un budget parce qu'on est d'accord avec ce qui se passe avec les propositions et puis soudainement et bien tiens il va falloir qu'on montre un petit peu qu'on n'est plus d'accord avec cette majorité. Je vous laisse vous interroger, comment se fait-il, je crois qu'il me semble que nous sommes fin mars 2018 et il doit y avoir des élections je pense, je crois en 2020. Alors c'est peut-être une réponse à ce manque de hauteur mais j'invite à continuer tous ensemble à avoir de la hauteur, de la réflexion et ceci pas pour des ambitions ou des enjeux personnels mais tout simplement parce que nous sommes ici parce que nous représentons et que nous souhaitons l'intérêt général de nos concitoyens.

Voilà c'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE MAIRE : Merci Didier. Et peut-être juste ajouter que je veux bien qu'on nous parle de ce discours des vœux, je le tiens à dispositions de qui le voudra et que je suis très étonné qu'il y avait je pense 600 à 700 personnes dans la salle, pas une personne ne m'en ait parlé et que la presse qui était présente n'a pas relayé la moindre agressivité de ma part dans mon discours. Parfois on voit dans la presse des cérémonies de vœux climat tendu, là Alors là aussi mais sans doute que la presse comme la Chambre régionale des comptes, la presse comme la population, la presse comme les 8 banques sollicitées en 2012, ils ne comprennent rien. Voilà. Peut-être que nous on comprend trop bien ce qui se passe et que la politique politicienne n'est pas morte et que le message qui est envoyé régulièrement lors des élections, ça ne suffit pas à certains qui ont encore chevillées au corps, des vieilles visions politiciennes clivantes, démagogiques, populistes. Je les laisse tous seuls et nous on continue de bosser. Et on va prendre de la hauteur puisque c'est le moment où j'avais prévu avant d'examiner l'ordre du jour, parce qu'il y a des questions bien plus graves en France et qui devraient interroger les élus, je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire et en signe de respect pour les victimes de l'attentat Trèbes du vendredi 23 mars. J'espère que cette minute de silence permettra à chacun de reprendre ses esprits, parce que je pense, moi, qu'il est important que les élus de la République que nous sommes marquent un moment de recueillement et qu'ils le marquent ensemble pour montrer que nous ne nous habituons pas, que nous n'acceptons pas et que les valeurs républicaines qui doivent nous cimenter, qui cimentent la nation sont plus fortes que nos opinions divergentes sur certains sujets et surtout qu'elles sont plus fortes que celles et ceux qui veulent nous diviser. Je pense qu'il est important de le faire ici en cet Hôtel de Ville que parfois on appelle la maison du peuple, aujourd'hui, ensemble, pour ses victimes et pour le sacrifice du lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud Beltram. J'espère que cela permettra d'élever un peu le débat et que chacun en son âme et conscience fera un moment d'introspection.

Minute de silence

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je vous propose de débiter sans tarder l'ordre du jour du Conseil municipal. Vous avez comme à chaque fois le rappel des décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire ainsi que l'état des marchés notifiés. Là aussi c'est de la transparence puisque c'est une nouvelle rubrique que nous mettons depuis quelques temps en la matière.

Je vous propose d'aborder la première délégation qui est celles des ressources humaines dont je suis le rapporteur.

3 projets de délibérations d'apparence administrative et qui consistent à des créations et des suppressions de postes mais qui en fait sont assez stratégiques dans le cadre de l'organisation municipale au regard du projet politique à mettre en œuvre.

I. Ressources humaines

1. Création d'un emploi non permanent – Recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

M. LE MAIRE : Depuis plusieurs semaines, l'espace danse de l'école Claudine Collard fait face à l'absence de l'agent en charge des cours de danse classique et modern'jazz, lequel est en arrêt maladie. Afin de permettre la continuité de cet apprentissage en danse d'une part, et la restitution de fin d'année de cet apprentissage à travers le traditionnel gala de danse, d'autre part, il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel diplômé en danse, expérimenté, ayant toutes les connaissances pédagogiques nécessaires à l'enseignement de la danse. La période visée est celle du 1^{er} avril 2018 au 06 juillet 2018, date de la fin d'année scolaire en cours.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir permettre le recrutement en CDD conformément à la loi du 26 janvier 1984 qui édicte la compétence de l'assemblée délibérante en la matière.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?
Véronique ?

Mme LEGRAND : Est-ce que cela va permettre de relancer toutes les activités de danse, parce qu'en fait il s'avère que de par l'absence du professeur il y a eu pas mal de créneaux apparemment qui ont été arrêtés ?

M. LE MAIRE : Le recrutement c'est le but, d'une part de permettre la poursuite des cours de danse et même d'aller plus loin en termes d'ambition c'est-à-dire de tenir un gala de danse comme chaque année qui permet la restitution des apprentissages acquis tout au long de l'année. Et sachant que nous avons déjà fait des remplacements mais que là nous devons nous engager dans un remplacement au moins jusque la fin de l'année.

Pas d'autres questions ou de remarques ?

Je vous propose d'adopter la délibération page 19.

L'article 1^{er} vous demande de créer 1 emploi non permanent à temps complet de catégorie B de la filière culturelle.

L'article 2 vous demande de décider de recruter 1 agent contractuel sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée allant du 1^{er} avril 2018 au 6 juillet 2018 inclus.

Et l'article 3 vous précise que cet agent assurera des fonctions relatives au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps complet, soit 20 heures hebdomadaires la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 429 (6^{ème} échelon) du grade de recrutement, complété de l'indemnité de résidence, du supplément familial, le cas échéant.

Et enfin l'article 4 vous rappelle que les dépenses correspondantes sont prélevées comme à chaque fois sur le chapitre 12 du budget communal.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Modification du tableau des effectifs

Création de 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet (35 heures) et suppression d'un poste à temps non complet (26 heures)

M. LE MAIRE : Nous sommes page 21 pour la note de synthèse.

On vous rappelle que la collectivité a entrepris depuis 2014 un travail de structuration de l'administration municipale afin de la mettre en cohérence avec le projet politique. Nous avons créé une Direction des affaires juridiques, une Direction des affaires culturelles, un service de la commande publique, une Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique, une Direction de l'aménagement du territoire, foncier, patrimoine, une Direction des grands travaux et que, dans ce cadre nous avons la volonté municipale de l'obtention d'un second agrément pour un second centre social ce qui implique une évolution de la structuration organisationnelle des centres sociaux et une proposition d'un nouvel organigramme.

Deux agents ont été identifiés dans ce cadre : un pour le poste de responsable pédagogique et un pour le poste de référent famille.

Pour le premier poste il s'agit d'un agent non titulaire qui travaille dans la collectivité pour les centres sociaux et le périscolaire. Il convient donc de le nommer sur un poste de titulaire.

Pour le second, il s'agit d'un agent titulaire à temps non complet. Il convient donc d'augmenter son temps de travail.

Il s'avère que le tableau des effectifs ne comporte pas de postes vacants qui correspondent au grade des agents retenus, et comme d'habitude, nous vous citons la loi du 26 janvier 1984 qui dispose que seule l'assemblée délibérante est compétente pour créer les emplois de la collectivité.

Y a-t-il des questions avant que nous abordions la délibération.

La délibération vous propose, nous sommes page 24, en son article 1^{er} de décider de créer 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet (35 heures) afin de nommer l'agent non titulaire sur un poste titulaire, et d'augmenter le temps de travail de l'agent titulaire et de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet 26 heures, à compter du 1^{er} avril 2018.

Et on vous rappelle dans l'article 2 le prélèvement des dépenses correspondantes sur les crédits du chapitre 12 du budget communal.

Vincent ?

M. CAMPISANO : J'ai une petite précision simplement.

Tout à l'heure pour le poste de danse, 20 heures temps complet, partiel ?

M. LE MAIRE : Non c'est parce que c'est la filière d'enseignement, à temps complet c'est 20 heures parce qu'il y a du travail en amont c'est pour ça. C'est comme là c'est la filière de l'enseignement artistique donc c'est 20 heures.

Effectivement j'aurai pu le préciser, j'ai buté moi-même tout à l'heure quand je l'ai lue.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette deuxième délibération.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Création de 4 emplois non permanents à temps complet (35 heures)
Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

M. LE MAIRE : Nous sommes page 25.

L'administration municipale est confrontée depuis quelques temps à une surcharge de travail et plusieurs services apparaissent en tension. Plusieurs phénomènes expliquent cette situation : l'évolution en termes d'emplois aidés et la fin des contrats d'accompagnement vers l'emploi et des contrats d'avenir dont la Commune en employait 49 au 1^{er} septembre dernier. Ces personnels étaient mis à l'emploi, ils participaient activement au service public. Leur disparition à la fois subite et subie complexifie la tâche en termes d'organisation municipale dans les différents services où ils étaient employés à savoir la restauration scolaire, la propreté urbaine, les espaces verts, les services techniques, voire l'administration. Et ce d'autant plus que cette baisse importante intervient dans un contexte particulier de montée en charge de l'administration municipale.

Cette montée en charge se traduit à plusieurs niveaux avec de nouveaux services à la population comme l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports qui est désormais possible en mairie de Sin-le-Noble et ce à partir du 04 avril prochain. La semaine prochaine nous pourrons délivrer des cartes nationales d'identité et des passeports. Ou encore un autre service supplémentaire l'enregistrement des demandes de logements sociaux au CCAS, un autre service supplémentaire le portage des livres à domicile pour les publics empêchés, pour ne citer que quelques exemples.

Autre contexte de cette montée en charge la structuration de l'organigramme, on vient d'en parler la Direction des affaires culturelles, le service de la commande publique, la Direction du cadre de vie et la tranquillité publique, la Direction aménagement foncier, la Direction des grands travaux, c'est du travail supplémentaire, on fait des choses que l'on ne faisait pas ou peut-être ne sais-je pas qu'ils étaient faits sous le mandat précédent. Mais en tout cas moi je crois qu'ils n'étaient pas faits, si je me trompe on peut m'arrêter tout de suite et me le dire.

La montée en puissance du plan pluriannuel d'investissement, là aussi il n'existait pas avant mais peut-être me trompe-je, peut-être y en avait-il un et je ne l'ai pas trouvé et on ne me l'a jamais dit. Donc naïvement nous avons travaillé à la construction d'un plan pluriannuel d'investissement avec de très nombreux projets en cours ou en préparation. Pour n'en citer que quelques-uns : Rousseau, Foucaut, Joliot Curie, les voiries, l'éclairage public, et pour

rappel là aussi peut-être y avait-il une armée pléthorique de techniciens pour mener les nombreux projets municipaux, en tout cas moi j'ai l'impression que nous n'avons qu'un seul technicien pour 58 bâtiments publics, 4 installations ouvertes au public et 56 km de voirie et 3 000 mats d'éclairage. Nous n'avons qu'un seul technicien, la montée en charge avec les 94 lignes du plan pluriannuel d'investissement amènent une surcharge de travail.

Egalement élément de contexte qui explique cette tension et cette surcharge de travail c'est une ambition municipale de reconquête : reprise d'un plan d'élagage, -je remercie Freddy qui gère ça puisque nous avons fait récemment pendant les vacances de février l'élagage des cours d'école de Jean Jaurès, et que nous sommes en cours sur l'élagage des 28 saules de la rue Lamendin qui sans doute étaient-ils régulièrement élagués par le passé et ils ont poussé de plusieurs mètres en très peu de temps!- Une campagne de rebouchage des nids de poule, sans doute que les voiries étaient en excellent état et là à la sortie de l'hiver, chaque hiver nos agents municipaux passent plusieurs semaines à aller reboucher les nids de poule qui se sont sans doute juste formés depuis que nous sommes élus !

L'internalisation également un seul exemple pour illustrer cela, nous avons repris en interne l'entretien de l'éclairage public réalisant une économie, alors finalement Mme Bridoux parlait d'économie de quelques centaines, de quelques milliers d'euros donc nous visons une économie d'environ 100 000 euros en internalisant l'entretien de l'éclairage public.

En fait après peut-être qu'on n'explique pas encore assez tout ce qu'on fait, que du coup il y a encore des personnes qui croient que nous sommes superman ou des magiciens.

Donc pour faire face à cette montée en charge il apparaît nécessaire d'étoffer, de consolider ponctuellement les équipes notamment aux techniques par le recrutement de 4 agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois à compter du 1^{er} avril 2018. Et comme vous le savez la loi du 26 janvier 1984 que nous citons régulièrement dans ces délibérations ressources humaines disposent que seule l'assemblée délibérante est compétente en la matière donc je vous dis les raisons : montée en puissance de l'appareil municipal d'une part, la fin des emplois aidés et également de l'absentéisme pour être complet.

Des questions ? Des remarques ?

Véronique.

Mme LEGRAND : Oui effectivement vous précisez un absentéisme important, est ce qu'il serait possible d'avoir l'arbre des causes parce qu'en fait c'est quand même étonnant puisqu'apparemment vous développez tout dans une bonne ambiance je dirais et nous on se pose la question de savoir ce qu'on entend par absentéisme important. On voudrait comprendre.

M. LE MAIRE : Y a-t-il un sous-entendu ou pas à votre question ? Que je me fâche tout de suite parce que je vous avoue que je suis déjà bien parti, on va se la faire courte, on va y aller tout de suite, je le sens.

Mme LEGRAND : En fait l'idée c'est de savoir quelles sont les causes de cet absentéisme important ?

M. LE MAIRE : Si jamais sous-entendu il y avait, je vais devoir être un peu vexant et vous ramener avant 2014. Vous savez cette période où le comité technique, ce formidable outil de dialogue social, qui permet de co-construire dans l'entreprise n'était jamais réuni. Nous avons cette semaine une réunion du comité technique où les syndicats se réjouissaient de la qualité du dialogue social et se réjouissaient également que c'était la quatrième fois où nous nous réunissions en comité technique depuis le mois de septembre ou octobre.

Je ne doute pas qu'il n'y ait aucune volonté de donner des leçons mais il y a un moment où mon côté bon garçon va commencer à s'estomper et que même mes bonnes résolutions depuis 2014 de ne stigmatiser personne mais si elles ne paient pas, il y a un moment je vais dire les choses et je vais appeler un chat un chat.

Il y a également un comité d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail qui se réunit vendredi prochain. Je veux bien lui poser la question savoir s'il y a un problème particulier, si la situation s'est améliorée ou s'est dégradée depuis 2014. Ce comité d'hygiène et de sécurité condition de travail, je pense qu'il n'existait pas avant 2014. Je pense que c'est nous qui l'avons créé et nous avons là aussi fait un effort important en la matière puisque nous avons ouvert un poste de préventionniste justement pour régler les questions d'accidentologie au

travail et là aussi je n'en n'ai jamais parlé ici mais je veux bien parler des échafaudages qui n'avaient pas d'âge et dont on peut aujourd'hui se satisfaire qu'ils n'aient provoqué aucun accident. On peut aussi parler des budgets formations, on peut aussi parler des budgets vêtements de travail. Si vous voulez c'est sans problème, que lors d'un prochain Conseil municipal, je mettrai à l'ordre du jour un point détaillé sur toutes les actions qui sont menées aujourd'hui en matière de prévention. Et s'il le faut on appellera des représentants syndicaux qui pourront venir en tant que représentants du syndicat et des personnels au comité hygiène et sécurité et conditions de travail expliquer les montants importants des investissements que nous avons réalisés. Par exemple au CCAS, que vous connaissez bien puisque vous étiez 1^{ère} Adjointe en charge des affaires sociales et que vous étiez donc au Conseil d'administration du CCAS, nous avons fait un audit. Là aussi je n'ai jamais voulu le rendre public, nous avons fait un audit sur la gestion du service d'aide à domicile, peut-être que je devrai aussi expliquer le nombre de points, je pense qu'il est de 115 points de dysfonctionnements qui ont été actés. Et peut-être qu'aussi on pourra expliquer pourquoi les aides à domicile n'avaient pas de vêtement de travail, pourquoi les aides à domicile n'avaient pas les outils nécessaires pour bien travailler. Et je vous donnerai au prochain Conseil municipal les factures des investissements que nous avons réalisés en matière de sécurité au travail, de condition de travail, de vêtements de travail, les équipements de protection d'individuelle (EPI).

On va expliquer peut-être y en avait-il avant mais en tout cas moi on me dit qu'il n'y en avait pas. D'accord comme à chaque fois il y en a.

Et sans doute qu'il y avait des réunions de comité technique régulièrement.

Aussi ?

Mme LEGRAND : Oui j'ai participé à des réunions de CTP. Tout à fait.

M. LE MAIRE : Régulièrement ?

Mme LEGRAND : Les aides à domicile avaient des blouses à l'estampille à l'effigie de la Commune, « proches de vous » il me semble.

M. LE MAIRE : Comment ?

Mme LEGRAND : Proches de vous.

Je pense qu'il faut quand même accepter, Monsieur le Maire, qu'on puisse vous poser des questions.

Ce n'est pas forcément avec une arrière-pensée négative mais en fait, si vous voulez, nous on est quand même sensible au fait qu'il puisse y avoir de l'absentéisme important dans notre Commune et donc on est en droit de se poser des questions. Donc on vous pose les questions. Apportez nous les réponses et voilà.

M. LE MAIRE : Moi je veux bien mais sauf que, pour que tout le monde comprenne ...

Mme LEGRAND : On ne va pas s'en sortir ...

M. LE MAIRE : On va s'en sortir. Je veux bien que vous fassiez aujourd'hui la sainte nitouche, ça ne me dérange pas sauf que, quand je relis le PV du Conseil municipal, Jean-Pierre dit c'est bon on a discuté c'est fini, sauf quand je vois l'édition que vous proposez et vous avez le droit et là aussi à la différence, Johanne Masclat par le passé, quand elle proposait des éditions ils étaient censurés. Il n'y a pas une ligne de votre édition qui est censuré. On ne vous a pas appelé pour demander de le changer. Je veux bien qu'ici il y a ... quand c'est des en face à face il n'y a rien, il n'y a rien, sauf que le dialogue c'est à la fois pas, comme Mme Bridoux, on reste mais c'est également quand on se dit les choses, on se les dit.

Mme LEGRAND : Et vous savez très bien que dans l'édition on ne peut rien me faire retirer puisque l'édition c'est le bilan de ce qui a été fait dans le mandat précédent. On parle essentiellement de l'ANRU qui était pour nous une nécessité. Donc on ne voit pas comment on pourrait remettre en cause aujourd'hui le projet ANRU. De toute façon ce qu'on a écrit dans l'édition, on se l'est déjà dit à haute voix puisque le projet ANRU était lié aussi au projet du Raquet et c'est ce qui a permis à certains bâtiments d'être ... certains investissements dans des bâtiments qui étaient plus qu'usés. En fait tout ça on l'a déjà dit. On met noir sur blanc ce que l'on a fait pendant notre mandat. Parce qu'effectivement si tout n'est pas parfait mais tout de toute façon n'est jamais parfait parce que l'Homme parfait n'existe pas, l'homme ou la femme

parfaite, d'ailleurs en l'occurrence. Mais n'empêche que même si on a eu des difficultés à régler, on a aussi eu un projet et on a mis en avant le projet ANRU qui a été lié, en partenariat avec la CAD, au projet du Raquet et, c'est ce qui a permis à l'Ecoquartier de sortir de terre et on espère que dans les futures années, il y aura un accroissement de l'arrivée d'entreprises tertiaires sur notre territoire pour remplir l'Ecopark.

En fait je ne vois pas ce qu'on peut nous reprocher. On ne tire pas à boulets rouges sur vous Monsieur le Maire. On explique simplement que dans le passé il y a peut-être eu des erreurs de commises mais il y a aussi des choses biens qui ont été faites et qui ont été faites dans l'intérêt de la population sinoise.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous le lire votre édito puisque vous nous dites ... Moi je pense que vous avez clairement un problème à assumer. Vous n'assumez pas avant 2014, vous n'assumez pas quand vous votez les budgets, derrière il faut faire un peu le buzz. Et vous n'assumez même pas vos éditos. Alors je vais le lire l'édito parce que vous me dites que ... En plus je n'avais pas prévu d'en parler de ça, mais comme je dois relire une dernière fois le bulletin ce soir avant de l'envoyer demain, je l'ai là sous le coude. Et que là vous venez de dire publiquement que vous admettez vos erreurs alors on va le relire et qu'en plus il n'y a rien ...

« Monsieur le Maire a fait son bilan de mi-mandat dans le dernier bulletin. A la lecture il nous a paru naturel de rétablir la vérité : nous avons initié le Service vie associative » je ne corrige même pas les fautes d'orthographe vous voyez je ne change pas une ligne.

« Nous avons initié le service vie associative, les Comités de quartiers (Epis et Montée), le Conseil municipal des enfants, le Car sénior, le mois bleu, le plan d'entretien réparation des bâtiments communaux ». Alors ça quand vous voulez, on se fait un Conseil municipal spécial sur votre plan de rénovation des bâtiments municipaux.

« Notre projet ANRU, associé au projet du Raquet, a permis de rénover, construire des logements, le groupe scolaire Paulette Deblock, la salle Mandela, d'accueillir l'ITEP, le siège social de l'APEI, les maisons Marianne, le City stade Mahieu, Sourcéane, l'Ecopark, le centre social Matisse « projet phare du mandat » et dernier bâtiment intégré au projet d'ANRU. »

Alors là-dessus il y a au moins 3 inexactitudes.

Quand vous dites a permis de construire, oui il a permis de construire mais moi je vais aller vous commander une Ferrari et quand vous ne pourrez pas la payer la Ferrari, je vous dirai mais grâce à moi vous avez une Ferrari. Oui, qui l'a payé le groupe Paulette Deblock, qui ? Vous voulez qu'on relise tous les PV de Conseils municipaux où d'année en année, il nous était annoncé dans le trimestre qui venait. Pourquoi il n'a pas été fait ? C'est nous. La première année, 9 millions d'euros, on a sorti. Ah oui vous avez permis, oui, c'est bien. Moi aussi je vais aller commander pour vous, vous allez voir. Et je vais vous les laisser payer et je vous dirai dites-moi merci en plus. Donc ça, si ce n'est pas une inexactitude, permettez-moi d'en douter. Ça c'est la première chose.

Ensuite vous revendiquez le City stade Mahieu. Vous pouvez m'expliquer ? Un projet qu'on a initié en 2015 avec une subvention du Conseil régional.

Mme LEGRAND : Il était dans les projets liés à la salle Mandela.

M. LE MAIRE : Il est dans la convention ANRU ?

Mme LEGRAND : Il était programmé, il devait être installé juste à côté de la salle Mandela.

M. LE MAIRE : Il était programmé dans quoi ?

Vous avez un document à me montrer ? Il est dans le projet de rénovation urbaine ?

Mme LEGRAND : Moi Monsieur le Maire, je n'ai pas de documents, je vais vous dire pourquoi je n'ai pas de documents parce que tout est resté en mairie, et dans les bureaux du CCAS, et vous le savez très bien.

M. LE MAIRE : Vous permettez que j'interpelle la DDTM, l'Agence nationale de rénovation urbaine pour leur demander où est passé le projet du city stade Mahieu parce que je vous avoue que je n'en n'avais jamais entendu parler, de ce projet. Et qu'en plus je n'ai pas vu une ligne de subvention dessus et qu'il n'est pas dans la maquette ANRU. Donc il y a des projets qui étaient prévus, Vincent, toi, tu le connais ce projet ?

Mets ton micro Vincent.

M. CAMPISANO : Moi je l'ai proposé dans ma dernière campagne électorale, j'avais proposé également le city stade parce qu'il n'avait pas encore été fait. On avait proposé de faire un city stade, un petit city, stade devant la salle Mandela, ça n'a pas été possible parce qu'il y avait des espaces verts donc l'idée avait été abandonnée.

Ça s'est arrêté là et je l'avais reproposé lors de ma campagne électorale de refaire un city stade.

J'avais prié depuis longtemps pour que les jeunes puissent s'intéresser.

M. LE MAIRE : En tout cas le city stade Mahieu que vous le revendiquez, ça m'a serré. Parce que c'est un projet dont moi je n'avais jamais entendu parler, dont personne ne m'a parlé et que nous avons, nous, monté. C'est une subvention du Conseil régional grâce à la démocratie participative, puisque c'est un projet que nous avons monté avec les habitants du quartier de la Montée. C'est un financement FITA 2015. Nous avons réalisé ce projet en 2017.

Que vous revendiquez ce projet c'est ... Et comment peut-on croire que tout allait bien quand vous revendiquez des projets qui ne sont pas les vôtres ? Quand vous nous dites Paulette Deblock c'était grâce à nous, il n'y avait pas un centime pour payer Paulette Deblock ! Et le plus beau est à venir, je vous le dis tout de suite, le plus beau est à venir !

« *Le centre social Matisse «projet phare » du mandat est le dernier bâtiment intégré au projet ANRU* ». Et bien écoutez celle-là ... Entre Madame Bridoux pour qui tout allait bien et vous tout est de votre fait, moi j'ai pleins d'autres choses à faire, je vous laisse la place.

Mme LEGRAND : C'est le fait d'une équipe municipale Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas ... Enfin franchement, on en a discuté en bureau municipal dans le mandat précédent, d'accord, et le fait que le centre social, Nicolas Hulot qui est en fait Anne Frank, déménage à Matisse c'est de notre fait.

C'est de notre fait, ça vous ne pouvez pas le retirer.

M. LE MAIRE : Ils sont où les financements ANRU sur ce projet ?

Mme LEGRAND : Les financements ils arrivaient en fait derrière puisqu'on a mis effectivement le paquet sur Paulette Deblock.

M. LE MAIRE : Ah bien oui si je suis heureux. Elle est excellente celle-là. Effectivement la première convention ANRU prévoit bien un groupe scolaire : 4 millions, prévoit bien la réhabilitation de la salle ... D'ailleurs je ne comprends même pas que vous n'ayez pas mis Rousseau. Je ne comprends pas que vous ne mettiez pas la salle Rousseau parce que le premier projet ANRU c'est l'école Paulette Deblock, la salle Rousseau et c'est le centre social Matisse. Sauf qu'entre temps il y a un petit problème c'est que le groupe scolaire, il passe de 4 à 12 millions.

On est d'accord ? Branle- bas de combat et donc on vire du projet ANRU, - des financements ANRU-, la salle Rousseau et le centre social Matisse.

Oui ou non ? Jean-Pierre ?

Moi ça fait 5 ans à ma femme que je lui dis « j'ai le projet d'aménager le grenier ». Le jour où elle se décide toute seule, qu'elle le paye, qu'elle fait les entreprises ou qu'elle pose elle-même le placo, je pourrais lui dire c'est mon projet, ah bien oui tiens !

M. BERLINET : On va en nourrir des projets comme ça qui n'ont jamais de fin et qui n'aboutissent jamais et qui est un rêve pieux et qui n'a rien de fondation, de concret, de cahier des charges etc ... C'est beau d'avoir des projets. Tout le monde en a. Qui n'a pas des projets ? Mais arrêtons de dire des projets, des projets, si derrière ça il n'y avait aucun moyen de financement possible ou tout au moins, fondé.

Et puis à partir d'un cahier des charges, et à partir du budget, ça c'est du concret, ça c'est dire il y a un projet et en face on en donne les moyens. Je dirai même avant de penser à un projet, c'est toujours virtuel, est-ce que l'on a les moyens de pouvoir le réaliser ? Ça c'est du concret. Ce n'est pas de la politique Madame, c'est simplement du concret, un bilan.

Mme LEGRAND : Ça veut dire que votre PPI, vous le financez de A à Z ?

M. LE MAIRE : Bien évidemment.

Mme LEGRAND : Sûr ?

M. LE MAIRE : En 2014, il s'est passé quelque chose, il y a une nouvelle équipe municipale ...

Mme LEGRAND : Non mais parce qu'en fait, non mais on en ...

M. LE MAIRE : Quand vous voulez. Ne venez pas me chercher là-dessus. Ne venez pas me chercher sur les finances, quand vous voulez. Et je vous rappelle aussi qu'on a passé une demie journée de travail au mois de décembre avant le vote du budget où je vous avais présenté le PPI. Il n'y avait à l'époque pas d'interrogation sur le financement du PPI.

Je suis même allé plus loin que ce PPI, on a voté 1,2 millions d'emprunt au budget, j'ai vu avec le directeur financier en lui disant, vu les nouvelles contraintes du gouvernement sur la règle d'or d'endettement, sur la contractualisation, on essaye de ne pas aller chercher ce 1,2 millions d'endettement, cette année.

Nous, on nous prête et, on refuse d'emprunter. Alors peut-être qu'on empruntera s'il y a une opportunité. On a déjà eu ce débat ici en commission avec Vincent à la commission n°1. Vincent disait les taux sont bas, et il y a eu le même débat j'ai vu dans la presse au Conseil municipal de Douai, Vincent disait les taux sont bas et je suis d'accord avec lui, vaut mieux emprunter maintenant. Et moi je disais, il a entièrement raison, sauf qu'entre temps il y a eu le projet de loi de finances qui parle de contractualisation. Aujourd'hui c'est pour les 312 plus grandes collectivités, Département, Région et les grandes villes de plus de 50 000 habitants je pense. Et qu'on sait très bien que ça risque d'arriver dans les années qui viennent pour les communes de notre strate.

Du coup, même si le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la stratégie d'endettement disant que j'ai une autorisation pour aller chercher 1,2 millions d'emprunt, on va essayer de ne pas aller le chercher. Et je peux vous dire que tout est financé parce que derrière ... Effectivement c'est peut-être des outils que vous ne maîtrisez pas puisqu'ils n'existaient pas mais il y a un plan pluriannuel de gestion, il y a un plan pluriannuel d'investissement, il y a une stratégie d'endettement, il y a un suivi attentif mensuel de tous les tableaux de bords des recettes et dépenses de la collectivité. On a une situation de trésorerie mensuelle. Parce que là aussi on peut parler de la trésorerie, combien on a trouvé sur le compte quand on est arrivé.

Alors moi je vais revenir juste à Matisse puisqu' au-delà de « *on n'en a parlé, une fois, un soir, en bureau municipal ou je ne sais où* », moi je veux bien mais pourquoi vous l'avez enlevé vous n'aviez pas les moyens ? Mais quid du million d'euros d'assurance que vous avez touché ? Il y a un centre social qui existait. Il a brûlé, vous avez touché un million d'euros de l'assurance.

Alors une première fois on retire le centre social parce qu'on ne maîtrise pas un projet qui passe de 4 à 12 millions. C'est bien, il y a de la pierre du Danemark, super, le groupe scolaire. Il y a de la pierre du Danemark c'est bien ! Mais il n'y a pas de centre social. Le centre social actuellement Anne Frank c'est un bâtiment qui est bien entretenu, vous trouvez vous ?

Alors premièrement on le sort une fois, deuxièmement on touche un million d'euros d'assurance, mais la Ville n'avait pas de difficultés, pas vrai, on ment. La Chambre régionale des comptes elle dit n'importe quoi, les banques elles disent n'importe quoi, les spécialistes des finances disent n'importe quoi mais on touche un million d'euros d'assurance. Quel est le projet qui a été payé avec ce million d'euros d'assurance ? Quel est le projet ?

Il n'y en a pas. Vous voulez qu'on parle des budgets d'investissement sur la période antérieure à 2014. Il n'a pas été dans le budget d'investissement ce million d'euros. Il a servi à financer l'insuffisance d'autofinancement de la Ville, capacité d'autofinancement négative. Alors on peut réécrire l'histoire sans arrêt, ça ne me pose pas de souci et je vous dis, il y a un moment où je vais répondre et il y a un moment où je vais expliquer tout ce qu'on a trouvé, parce que pour protéger la collectivité, pour son changement d'image il y a pleins de choses dont je ne parlai pas, si vous voulez, on va en parler. S'il y a du révisionnisme, on va y aller. Moi ça ne me dérange pas le débat, je ne me lèverai pas et je ne m'en irai pas, lâchement, je serai là. Et quand j'écris quelque chose parce qu'après on vient me donner des leçons mais le discours de vœux je le tiens à disposition de tout le monde. Il y a 2 personnes qui ont été vexées, 2 groupes, 4 personnes au total, il y avait 600 à 700 personnes dans la salle, je n'ai pas eu un commentaire dans la presse, pas eu un commentaire des élus du Douaisis qui auraient pu me dire « dis-donc tu, cartonne ton opposition », pas une remarque de la population.

Aujourd'hui au lieu de bosser au redressement des finances communales, il y en a qui nous font des sketches et il y en a qui nous sortent des trucs comme ça et en plus on me dit allez, on en a parlé. Moi j'ai refusé d'y répondre, dans mon édito je ne parle pas de tout ça parce que je parle de ce qui est de construire, le groupe « Sin-le-Noble ensemble et autrement » a

peut-être une position différente pour son édito mais moi en tout cas je ne réponds pas à ça. Et même là je ne devrai même pas répondre parce que pendant que je fais ça, je ne vous explique pas tout ce qu'on est en train de faire et peut-être qu'elle est là la stratégie, c'est de scléroser le débat, de cantonner le débat sur un « on refait le match ». On ne va pas refaire le match. Le match il est aujourd'hui parce que je peux vous dire pareillement que la population elle ne me parle pas de ça quand je la vois, elle me parle de ses problèmes d'éclairage public, de ses problèmes de logement, de ses problèmes d'emploi, de ses problèmes de sécurité, de fins de mois difficile, de voiries, d'inquiétude sur l'entretien des écoles. Voilà ce dont elle me parle et que je n'ai pas envie d'être tiré par le bas et que comme un idiot je fonce dans le piège et je vous réponds.

On va revenir aux questions essentielles.

Mme LEGRAND : Tout à fait, mais la question... Il y avait quand même une question qui était donc posée.

M. LE MAIRE : La question, c'est l'absentéisme.

Mme LEGRAND : Si vous pouvez y répondre.

M. LE MAIRE : J'y répondrai. L'absentéisme sans doute, que vous vous le gériez, parce qu'il n'y avait pas grand-chose à faire en termes d'investissement et que je vous donnerai donc un récapitulatif sur les 5 ou 10 dernières années de l'absentéisme. Ça sera entièrement transparent, moi je n'ai pas de souci avec ça. On le travaille avec le comité technique, on le travaille avec le CHSCT, je n'ai pas d'alerte particulière des syndicats là-dessus et moi je les vois souvent. Mais il n'y a pas de souci au prochain Conseil municipal je demande qu'on fasse un point ou à la prochaine commission on fera un point là-dessus et on invitera même, en commission on pourra le faire, des représentants du CHSCT.

Ça vous va ?

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Je pensais que ça allait être un Conseil municipal sympa mais je pense qu'il faut m'habituer maintenant, on est en période pré-électorale il n'y en aura plus de sympas.

Allez-y Mme Pop.

Mme POP : Concernant les nouveaux contrats, est ce qu'on va les reformuler sur la base des nouveaux contrats PEC qui ont été ... contrats aidés PEC ?

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas... Je rencontre la directrice de Pôle emploi vendredi puisque ce sont ces parcours emploi compétence qui remplace les contrats d'accompagnement vers l'emploi et les contrats d'avenir. On avait des taux de remboursement à 80, 90, voire 95% sur certains publics spécifiques. Aujourd'hui on tombe à 45%, déjà c'est deux fois moins intéressant avec des obligations en matière de formation qui peuvent aller jusqu'à 25% du temps de travail et avec des publics qui sont clairement sélectionnés par le Pôle emploi donc beaucoup plus éloignés de l'emploi que les publics que nous avons.

Mme POP : Pas forcément mais il y a l'avantage que les gens vont être formés à un métier, ils vont être assez pointus dans leur domaine. Et la formation est prise en charge par l'Etat, après oui c'était ma question.

M. LE MAIRE : On a déjà signé un PEC la semaine dernière, qui est quelqu'un qui est chez nous en CAE et qui avait un parcours particulier qui permettait le PEC. Et là on rencontre la directrice de Pôle emploi vendredi et on va faire le tour avec elle des différents partenariats en la matière.

Mais en tout cas de toute façon c'est beaucoup plus complexe.

Mme POP : A ce sujet justement il y aura une nouvelle zone commerciale qui va se construire sur la zone vis-à-vis du lycée Rimbaud. On sait quelles enseignes vont s'installer ?

M. LE MAIRE : Non, de toute façon ils visent un permis de construire pour la fin 2018, le temps de la construction, là ils sont dans la phase de pré-commercialisation.

Mme POP : Ca pourra permettre de relancer l'emploi également. Merci.

M. LE MAIRE : C'est quelques dizaines d'emplois.

D'autres questions ?

Je vous propose d'adopter cette délibération et de créer 4 emplois non permanents à temps complet (35 heures) et recruter 4 agents contractuels sur le grade d'adjoint technique.

Et on vous précise qu'au regard des besoins, les missions sont : magasin, polyvalence technique, cadre de vie.

Et on vous précise les modalités de rémunération de ces agents dont la rémunération est prévue au chapitre 012 du budget communal.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons à la délégation administration générale dont je suis également le rapporteur.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Refonte des systèmes d'informations téléphonique et informatique de la Commune et du Centre communal d'action sociale de Sin-le-Noble
Constitution d'un groupement de commande entre la Commune de Sin-le-Noble et le CCAS de Sin-le-Noble. Adhésion et signature

M. LE MAIRE : Comme nous en avons discuté à de multiples reprises, alors soit au sein de cette instance, soit au sein des commissions municipales, la collectivité a entamé un important plan de reconquête patrimonial et de rattrapage de l'important retard dont je pense qu'il a été pris. Ce retard concerne tant les infrastructures que le matériel.

Alors pour les infrastructures ce plan concerne les voiries, et nous avons déjà 15 à 20 voiries qui ont été rénovées depuis le début du mandat. Il y en a 3 qui le seront prochainement, c'est le sens de la délibération suivante, il y en a 2 qui seront prochainement faites par le Conseil départemental c'est la rue Lamendin et Alcide Moché et nous sommes en train de construire l'axe structurant et la rue « des 800 ». Au niveau des infrastructures ça concerne également les réseaux et là c'est la Communauté d'agglomération qui entreprend le plan de rattrapage au niveau de l'assainissement, de l'eau potable et des branchements plombs. Moi j'ai beaucoup de personnes qui me disent qu'ils ne se souviennent plus d'avoir vu autant de tranchées à Sin-le-Noble qu'actuellement.

Ce plan de rattrapage au niveau des infrastructures concerne également les bâtiments. Je vous rappelle que nous avons inauguré Carnot, que nous venons de rénover Rousseau, que nous avons posé la 1^{ère} pierre pour Foucaut après avoir dû abattre la chapelle du même nom. La salle Henri Martel qui est en avis négatif depuis 2004 et que nous avons remis aux normes afin de permettre la poursuite de l'ouverture de cette salle, l'école Joliot Curie, la salle de sports Curie dont nous viendrons vous présenter le projet qui subira une rénovation dans les mois qui viennent pour un million d'euros, l'école de musique, là aussi nous viendrons plutôt à l'automne mais là aussi un projet d'un million d'euros pour lequel nous avons déjà obtenu un financement. Prochainement nous déposerons un dossier pour le complexe Mercier et je vous rappelle que nous avons déjà obtenu 500 000 euros de la Caisse d'allocations familiales pour la rénovation du multi accueil.

Vous voyez c'est très large le plan de rattrapage en matière de bâtiments.

L'éclairage public - c'était la semaine dernière - lancé dans le cadre du territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : 112 mats d'éclairage changés sur les 3 rues : rue de Douai, rue de Verdun et rue Carnot.

Egalement au niveau des infrastructures, les reconquêtes des délaissés. Nous venons de parler du city stade Mahieu, cette friche immonde qui était là depuis des décennies ; les garages du Bivouac, là aussi dès 2014 nous nous sommes approchés de Maisons et cités, et avons obtenu que Maisons et Cités éradiquent tous les garages à l'abandon et les désamiantent dans le quartier du Bivouac. La cité Courtecuisse là également nous avons relancé le dossier avec Maisons et cités et les maisons sont en cours d'être abattues. La maison d'entrée de ville rue de Loffre qui est abandonnée, incendiée depuis des années et nous irons dans les mois qui viennent reconquérir le parking Lemette, c'est le sens de la délibération suivante, la place Robespierre, le parking de la Sucrierie et le parking de la Montée.

En ce qui concerne, les matériels la liste est également longue comme le podium mobile qui était totalement obsolète et dangereux que nous avons du réformer et ce podium était prêté aux écoles et aux associations, je vous le rappelle. Les véhicules municipaux, la nacelle, des barrières de sécurité, le plan de reconquête des instruments de l'école de musique, du mobilier, la sono de la salle Henri Martel pour ne citer que quelques exemples.

Tous se projets sont inscrits au PPI pour les années 2018, 2019, 2020 lequel est intégralement financé comme ça je le dis, c'est au PV, il est intégralement financé celui-là on ne laisse pas des projets qui ne sont pas financés et qui compte 94 lignes et il prévoit la possibilité, je donne même le chiffre, 22 600 000 euros sur 3 ans 2018, 2019, 2020. Et donc ce PPI compte une ligne pour un plan de rattrapage en matière d'infrastructure téléphonique et informatique. Ces dernières sont complètement obsolètes et font peser un risque majeur à la collectivité. C'est-à-dire que demain on peut ne plus avoir un seul téléphone sur les 58 bâtiments publics. Au-delà de ce risque majeur, elles sont très coûteuses en termes d'entretien et d'abonnement, elles ralentissent le travail des agents au quotidien et elles ralentissent la volonté municipale de mutation de la collectivité. Cette refonte des systèmes d'informations concerne la Commune et le CCAS et il convient donc de constituer un groupement de commande qui se concrétise par une convention constitutive du groupement de commande dont la Commune sera coordonnateur.

Un audit de l'organisation en place de nos systèmes a été réalisé par un assistant à maîtrise d'ouvrage, spécialisé. Et si pour les voiries dont personne n'a osé remettre en question le diagnostic sur leur état catastrophique hérité en 2014, puisque ça tout le monde le voit, il est difficile de contester l'état des voiries mais peut-être qu'une fois qu'on les aura rénové on nous dira qu'elles étaient en bon état. C'est pareil pour l'éclairage public personne ne conteste l'état déplorable de l'éclairage public parce que là aussi c'est visible de tout le monde, par contre tel n'est pas le cas pour les bâtiments dont certains ou certaines soutiennent qu'ils ont été très bien entretenus. Alors je pense qu'il y a sans doute un problème d'information des élus, je ne pense pas que ce soit de la mauvaise foi ou autre, je pense que c'est juste un problème d'information des élus et donc désormais à chaque fois que nous aurons un projet de ce genre et bien nous le présenterons en Conseil municipal, ça alourdira un peu, on est là pour ça ce n'est pas un souci.

Et donc j'ai souhaité qu'il y ait ce soir une présentation de cet audit sur les systèmes d'information, téléphonie et informatique, comme ça, on ne pourra pas nous dire « mais non tout était en parfait état », parce que c'est vrai c'est rare que les habitants aillent dans les sous-sols techniques voir l'état des installations. Je ne vais pas me faire avoir deux fois, l'erreur est pédagogique, sur les bâtiments je pensais que tout le monde était ok pour dire oui. Là je vais passer la parole à Sébastien qui va vous faire un rapide résumé de cet audit pour expliquer quel est le diagnostic qui est fait et ce que l'on envisage de faire.

M. GERMAIN : Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs bonjour, je vais essayer effectivement d'être assez rapide sur la présentation parce que, c'est ma foi, fort technique sur tous les principes d'infrastructures, de réseaux, de serveurs etc...

On a travaillé depuis quelques mois maintenant avec Freddy Delval sur cette problématique qui est une vraie problématique, très sérieuse, dans la mesure où aujourd'hui comme dans la vie de chacun d'entre vous, le numérique, que ce soit par vos téléphones ou les différents systèmes d'information que vous utilisez, sont essentiels. Très rapidement on va avoir un périmètre d'étude qui va être à la fois sur l'infrastructure c'est-à-dire les machines que l'on utilise - à la fois serveurs, ordinateurs et téléphones - mais aussi toute la partie abonnement c'est-à-dire ce qu'on va appeler non infrastructure sur l'audit télécom et les différents comptes de téléphonie. Ici je ne vais pas rentrer dans le détail mais c'est juste pour vous montrer l'exhaustivité du travail qui a été fait.

C'est l'intégralité des factures qui a été analysée, des différents comptes qui ont essayé d'être identifiés, je dis bien essayer « d'être identifiés » parce que même Orange parfois n'arrive pas à identifier exactement d'où vient leur facturation, mais en tout cas il y a une facturation. Donc bien évidemment tout ça va disparaître puisqu'on va tout annuler. Ici on voit qu'on a 10 comptes et 53 sous comptes de facturation auxquels je vais rajouter sur l'autre sur la partie accès internet 3 comptes de facturation et 22 sous comptes.

On arrive à des systèmes dont on n'arrive même plus à identifier qui fait quoi et pourquoi on est facturé.

Idem ici sur le détail par contre je vais le passer, sur la téléphonie fixe je vais le passer également, sur la partie maintenance de l'Internet, des accès ADSL. Globalement si on prend la répartition des coûts, sur des factures on est en TTC. Sur la colonne de droite on est à

116 305 €, vous voyez que sur la partie abonnement on est à 67 000 € et que l'on a des consommations pour 15 000 € ce qui aujourd'hui en fait reflète une obsolescence complète de quasiment l'intégralité des contrats qui lie la Ville à cet opérateur puisque aujourd'hui vous voyez bien vous-même quand vous prenez un abonnement que ce soit de téléphonie fixe ou mobile, vous avez un abonnement et plus de consommation en réalité, toutes les communications ou quasiment, sauf services exceptionnels, sont intégrées à vos abonnements. On a en bas, je ne pense pas que ce soit forcément très lisible pour la majorité d'entre vous, mais en bas de cette analyse de factures on retrouve des abonnements qui sont importants avec ce que l'on appelle des lignes dédiées LLA, j'ai 6 000 €, 6 000 €, 6 000 €, c'est-à-dire que j'ai 18 000 € d'abonnements, de communications LLA. En fait les lignes LLA sont des lignes dédiées, les lignes de cuivre que personne ne peut utiliser sauf nous ce qui n'est pas le cas puisque évidemment quand vous souscrivez à un abonnement téléphonie Orange le cuivre il est partagé par beaucoup de gens ... vos voisins sauf la partie qui est évidemment chez vous. Ces lignes LLA je pense qu'il y a un exemple qui est assez flagrant c'est qu'on avait une ligne LLA qui est toujours en cours parce qu'on s'est rendu compte en novembre de l'année dernière qui concerne le bâtiment Nicolas Hulot, c'est-à-dire le centre social qui a brûlé, en je ne sais plus pardon, 2012, 2013 ... en 2011, une ligne LLA qui a un coût d'à peu près 6 000 € par an continuait d'exister jusqu'alors. En fait pendant des années on a payé ces lignes. On a aussi une ligne LLA qui est dédiée ici, on voit en liaison fast ethernet avec les services techniques ça a du sens sauf que les technologies sont obsolètes mais c'est aussi un coût qui n'a plus de sens aujourd'hui, par rapport aux évolutions.

Sur les forfaits voix, notamment les analyses on est en téléphonie fixe, on se rend compte, ici on a une conclusion, aujourd'hui quand on souhaite appeler un administré ou quelqu'un sur son mobile à partir de nos téléphones de bureau, le coût à la minute est d'un euro pour appeler un téléphone mobile, ce qui est improbable aujourd'hui dans ... je mets au défi quiconque d'avoir ce coût de téléphonie fixe vers mobile aujourd'hui sauf nous.

On se rend compte aussi qu'il y a des petites lignes comme ça qui n'ont jamais été toilettées, on voit ici on a toute une liste de postes Amaris 100, Amaris 165, Diatonis rondo qui pour ceux qui effectivement ont eu des abonnements il y a des dizaines d'années, ça peut évoquer quelque chose, pour lesquels on paie encore un abonnement. Celui qui me semble le plus parlant est le S63. Le S63 c'est ce téléphone là. On paie encore 2 abonnements pour ces téléphones. On a 1,37 € par mois. Vous me direz ce n'est pas grand-chose mais c'est 32 € par an, c'est un exemple qui me semble essentiel.

Les accès internet je vais passer, juste pour vous dire qu'on a pléthore de sortes de contrats, ici un « découverte pro solo », « découverte tv » on ne sait pas bien pourquoi mais c'est comme ça que ça été conclu, « pro initial » etc ... je passe.

On va évidemment rationaliser tout ça, ça c'est les sites qui sont en accès, je suis allé un peu vite, je ne vais pas rentrer dans le détail mais on voit ici la structure globale du réseau de la Ville avec ce que l'on appelle un VPN, un réseau privé virtuel qui nous est dédié avec l'ensemble des sites, ça peut-être les écoles, l'école de musique, ici on a les espaces verts, l'Hôtel de ville etc ... et des fonctionnements centralisés sur l'Hôtel de ville.

L'analyse des consommations on pourrait s'y pencher aussi, il y a juste quelque chose qu'il y a été noté ici on voit en petit c'est écrit « mise en relation » c'est une unité qui vaut 10 centimes sauf que ça, ça n'existe plus depuis des années, on est facturé sur ces mises en relation un peu comme si on avait encore quelqu'un qui venait connecter 2 fiches pour pouvoir mettre les abonnés en relation. Comment ?

Solférino 12-12, c'est un peu ça, voilà.

Ici j'ai 341 unités, 140, 372 enfin même si c'est 10 centimes ça représente un coût jeté par les fenêtres.

On est aujourd'hui en contrat actualisation avec Bouygues Télécom, on a 60 lignes mobiles. On a aussi une très mauvaise gestion de ces lignes mobiles puisqu'on se retrouve avec des lignes sur lesquelles aujourd'hui la DATA, c'est-à-dire quand vous faites des échanges 3G/4G ou l'internet, qui peut avoir beaucoup de sens, on parle aujourd'hui de signaler par GPS avec une photo un dysfonctionnement au niveau de la collectivité pour un administré ou pour les services. Tous ces services-là qui sont donc de la DATA sont facturés parfois, sauf que comme l'abonnement ne prévoit pas d'échange DATA, ici on a chaque mois quasi 305 € de DATA sur une ligne qui est juste pas prévue pour avoir de la DATA, c'est-à-dire qu'il suffirait de modifier l'abonnement pour qu'effectivement ces 305 € soient complètement éliminés des factures.

On est toujours sur le détail des consommations, on a passé toute la partie abonnement, on va passer sur les infrastructures donc l'état de nos systèmes.

Ici vous voyez ce qu'on appelle 1 PABX, c'est ce qui permet de téléphoner, c'est le central téléphonique qui permet de concentrer toutes les lignes. Celui que vous voyez en photo c'est un PABX normal, traditionnel qu'on devrait avoir *a minima*. Ça c'est celui de la Ville actuel qui est deux étages plus bas, c'est une marque Matra, l'AMO qui est venu faire l'audit était incroyablement ..., alors qu'il a une bonne cinquantaine d'année cet AMO, il me semble qu'il m'a dit qu'il a vu cela presque au début de ces études comme des modèles qui étaient utilisés à l'époque et c'est réel. Aujourd'hui on ne peut plus le maintenir, on a des pannes qu'on arrive plus ou moins à régler avec un petit coup de fer à souder, pas par nous évidemment, mais par une entreprise qui accepte encore de bien vouloir y toucher, mais effectivement ça peut lâcher à tout instant.

Ça c'était pour la partie téléphonique, au niveau des serveurs on a des états un peu particuliers avec le local où se trouve les serveurs où on a des tuyaux d'eau qui passent, ce qui est strictement déconseillé (tuyaux d'eau, tuyaux de chauffage). Evidemment vous imaginez ce que la moindre fuite pourrait engendrer comme dégât sur un système de serveurs comme ça.

Je vais vous montrer aussi une photo, c'est un local technique avec ce que l'on appelle une baie de brassage. C'est l'ensemble des câbles qui se retrouvent à un seul endroit qu'on identifie et on sait identifier chaque câble, à quoi correspond-il, vers quels destinataires il va, à quoi il est utilisé ça peut-être pour de la téléphonie, de l'informatique etc ... Vous voyez qu'ici il y a 2 couleurs, on peut avoir parfois 3 couleurs selon les informations que l'on souhaite rapidement avoir. On va dire que le bleu c'est la téléphonie, on va dire que le gris c'est l'informatique. Ça c'est notre état actuel de baie de brassage. C'est un travail de titan, il n'y a pas de volonté de dire qu'est-ce que c'est ce travail, c'est juste un état, des années et des années de non investissement, de non mise en place des matériels nécessaires où les différents services informatiques de la Ville ont dû autant que faire se peut pour que la machine survive, essayer de mettre des pièces là où c'était possible mais aujourd'hui, ce n'est plus tenable.

Ça c'était la Ville, on est toujours sur la Ville ici avec notre arrivée Internet principal, alors on parle de fibre optique aujourd'hui, je pense que ça en dit suffisamment.

Ça c'est l'état du service technique, on est sur le même type de matériaux, même type d'installation et même type de matériels. Toujours la baie de brassage des services techniques, ça tient encore, ce que disait l'AMO, on a des serveurs de marque Bull qui datent de 2003, on est en 2018, ces serveurs Bull qui datent de 2003 tournent toujours, le seul risque c'est que depuis 2014, Windows, en fait puisque les serveurs Bull tournent sous une version de Windows, ne maintient plus du tout sa version de Windows, ça veut dire qu'en fait demain le serveur s'arrête ... demain Windows ... Il n'y a plus aucune protection. On a un firewall qui est plus que ...enfin donc la protection pour les virus est plus que limite et comme Windows ne maintient plus sa version de l'exploitation du serveur Bull ... On est à la merci de beaucoup de choses. On a un firewall qu'on a du ... mais là on paie encore quelque chose qu'on ne devrait pas payer qui est externalisé pour qu'on ait quand même une sécurité, que n'importe qui ne puisse pas rentrer sur nos machines mais voilà ce sont des coûts encore importants.

On pourrait être dans le livre des records, je pense.

Pour faire très simple le scénario d'évolution tel qu'il a été prévu, il est de sécuriser, c'est un peu technique, mais sécuriser les autocoms et les systèmes d'information, mettre en place un VPN pour les sites concernés, une évolution de la bande passante, aujourd'hui on est à 4 Méga garantis par Orange, c'est ridicule. Aujourd'hui pour ceux d'entre vous qui ont un ADSL qui tient la route on est entre 10 et ceux qui ont la fibre on est autour de 50 à 100.

Vous imaginez une collectivité comme la Ville de Sin-le-Noble, on a 110 postes, 160 en tout reliés mais on a 110 postes qui tournent sur 4 Méga. Ce n'est plus tenable. Effectivement quand on a un agent qui va chercher une info, il clique, il a le temps d'aller prendre un café et de revenir avant qu'effectivement tout soit vraiment affiché. J'exagère le trait mais on n'est pas loin de ça. Je vous passe après la suite, on va évidemment travailler sur ce qu'on appelle une infrastructure hyperconvergée, ça veut dire bien des choses, mais en tout cas voilà on va sécuriser, on va reprendre l'intégralité des serveurs qui sont des sécurités des systèmes, on va doubler cela par un cloud qui nous permettra en cas d'incendie ou d'incident, aujourd'hui l'Hôtel de Ville prend feu on n'a plus rien du tout. On fait des sauvegardes sur des cassettes magnétiques qu'on doit faire manuellement tous les jours, si l'agent d'informatique n'est pas là ou il oublie de le faire c'est un problème et on met ça dans un coffre en espérant effectivement qu'il ne se passe rien.

Aujourd'hui une ville de 16 000 habitants aurait, dû depuis longtemps, sur les systèmes et sur les logiciels métiers, je ne parle pas des services aux administrés qui sont malheureusement

aujourd'hui en termes d'informatique et numérique quasiment inexistant voir complètement inexistant, nos logiciels métiers, informatiques, RH, etc ... S'il y a une panne du système on n'a plus rien. Dans une ville digne de ce nom, il y a effectivement un deuxième serveur ou en fait un cloud qui va prendre le relais tout de suite pour permettre aux services de continuer à travailler et de ne pas perdre évidemment les données et de ne pas perdre de temps.

On repart sur les scénarios d'évolution, ça je vais les passer, ça n'a pas grand intérêt.

Le budget global, on pourrait l'évoquer, juste peut-être l'économie, sous réserve, mais l'économie réalisable sur une année, on est à 35 000 € HT tout de suite en revoyant juste nos abonnements, et en ayant investi suffisamment pour ... Et cette économie de 35 000 € en fait va justement aussi nous permettre de continuer à investir derrière parce qu'une partie de ces 35 000 € viendront en économie directe pour la Ville et amélioreront donc la capacité ..., mais ça je vais laisser le Maire se charger de ce discours, mais voilà c'est 35 000 € HT demain avec un service dix fois meilleur à la fois pour les administrés mais aussi pour l'ensemble des services nous permettant de travailler beaucoup plus logiquement.

Merci.

M. CAMPISANO : Quand on va changer de système, il va falloir arrêter tout pendant un laps de temps ou on prépare tout d'abord ?

M. GERMAIN : Ce qui est prévu c'est qu'on déploie complètement, on a 98% de chance aujourd'hui à passer sur une fibre puisque Orange serait en capacité potentiellement de nous déployer une fibre, c'est une fibre professionnelle. Il serait capable de nous dédier 100 Méga. Ces 100 Méga vont permettre d'avoir une convergence à la fois de la téléphonie et toutes nos connexions réseaux et informatiques. En fait on va déployer tout le nouveau système, tous les nouveaux serveurs en fait en parallèle en laissant fonctionner l'ancien système. Et on aura sur une demie journée par exemple qu'on fera certainement un dimanche pour éviter justement que les services ne soient pénalisés mais sur une demie journée on basculera en fait sur le nouveau système, ça sera même complètement transparent pour les services qui viendront travailler le lundi matin sauf que quand ils cliqueront, ils auront l'info dans la seconde.

M. LE MAIRE : Merci Sébastien. C'est un des avantages d'avoir un système comme ça c'est qu'on n'a rien à récupérer. On peut le monter en parallèle et le changer.

Peut-être juste pour compléter le propos de Sébastien, j'ai noté 35 000 € d'économie c'est HT donc en fait comme nous on ne récupère pas la TVA sur le fonctionnement c'est 42 000 €. Dommage que Madame Bridoux ne soit pas là, elle aurait entendu, quand tout à l'heure elle dit comment on fait, quand on ne loue plus une Laguna de fonction pour le Maire et le DGS, on gagne 15 000 €, quand on achète une nacelle qu'on louait 18 000 € par an juste pour deux mois pour monter et démonter les décorations de Noël, nous on l'a achetée 15 000 € c'est sur le budget d'investissement tous les ans on gagne 18 000 €. Quand on reprend en interne, parce que l'on a nous fait un plan de titularisation, d'ailleurs le syndicat lors du dernier comité technique nous a adressé ses remerciements et ses félicitations en nous disant ça faisait bien longtemps qu'il n'y avait pas eu un tel plan de titularisation et de titularisation. Je pense qu'on avait compté, on était une quinzaine sur le dernier semestre entre les titularisations au CCAS et les différentes titularisations et qu'on reprend ce sont des dizaines de milliers d'euros d'économie.

Et lorsque l'on investit sur la téléphonie, c'est là tout de suite 42 000 € d'économie et je ne vous parle pas de la plus-value en termes de service parce que moi je rêve d'un numéro unique, je rêve d'une application mobile dans le cadre de la relation population avec la collectivité, la prise en compte des problèmes du quotidien. Aujourd'hui c'est impossible, aujourd'hui quand on veut créer un nouveau numéro, quand il y a un nouvel agent qui arrive dans la collectivité, on ne sait pas comment lui attribuer un nouveau numéro. Il y a un moment comme j'ai très peu d'appel sur mon poste fixe, j'avais même donné mon poste fixe à un agent. A chaque fois on crée un numéro qui renvoie vers un autre numéro qui renvoie vers un autre numéro, c'est 3 abonnements, 4 abonnements, ... Donc ce numéro unique, dont je rêve, pour que la population appelle dès qu'elle constate un problème on ne peut pas le faire aujourd'hui.

Et juste aussi puisqu'il y a des choses dont je n'avais pas parlé mais à la limite, pour la bonne information des conseillers municipaux aujourd'hui je vais donc dire, source d'économie c'est lorsque nous avons un contrôle de la CAF sur le multi accueil, on nous reprend des dizaines de milliers d'euros parce qu'on a un logiciel qui date de l'an 2000, qui n'est plus maintenu parce qu'à une certaine période, pour faire des économies on a supprimé toutes les maintenances ou

alors d'autres mais là je pense que c'était pour souci d'économie, ou alors ces entreprises qui nous ont fourni ces logiciels nous disent moi je ne maintiens plus, c'est le cas du standard. A un moment Orange ou France Télécom, c'était peut-être encore France Télécom à l'époque a dit je ne peux plus maintenir et ils ont filé à la collectivité, à mes prédécesseurs, des standards que des entreprises dégageaient parce qu'elles investissaient dans la modernité.

Donc on récupère, sur des vieux standards téléphoniques des pièces détachées pour maintenir celui-là depuis des années. Et donc quand le contrôleur de la Caisse d'allocations familiales (CAF) est venu vérifier la bonne utilisation et les bonnes procédures pour avoir ces financements au niveau du multi accueil, il s'aperçoit que notre logiciel, depuis des années, quand il y a des enfants qui sont malades, les agents du multi accueil le rentrent malade, on ne sait pas pourquoi le logiciel déclare à la CAF l'enfant présent. Donc par ce manque d'investissement en matière informatique nous avons, en fin 2017, dû rembourser à la CAF des dizaines de milliers d'euros. Je n'ai plus le chiffre exact en tête parce qu'il y avait deux dossiers différents sur lesquels on a essayé de demander une indulgence, que l'on n'a pas eu d'ailleurs, et je pense que c'est au-delà des 70/80 000€. Parce que depuis des années on a des indus parce qu'on déclare à la CAF autant d'enfants présents, or ils ne sont pas là. Et quand on a appelé l'entreprise mais que voulez-vous qu'on fasse, vous nous avez résilié les contrats de maintenance et puis moi je n'ai plus personne qui connaît ce logiciel qui date de 2001 je crois. Je n'avais même pas prévu d'en parler mais puisqu'il faut expliquer et faire preuve de transparence, voilà comment on peut perdre de l'argent et puis comment on peut en gagner aussi.

Il est important, je pense, que vous ayez cette présentation, qui est très synthétique, parce que c'est un audit qui a duré des mois, on l'a lancé je crois l'été dernier, donc ce qui nous vaut ce projet de constitution d'un groupement de commande entre la Commune de Sin-le-Noble et le CCAS.

Y a-t-il de questions ? Des remarques ?

Je vous propose d'adopter la délibération, nous sommes page 33, en décidant de constituer le groupement de commande entre la Commune et le CCAS et d'autoriser sa mise en œuvre, d'en accepter les termes. La convention constitutive vous est jointe en annexe. De m'autoriser à signer la convention constitutive, d'accepter que la Commune soit désignée coordinateur, de m'autoriser à signer les contrats attribués suite aux procédures que nous mènerons et à les notifier et autoriser la Commune à gérer l'exécution des contrats jusqu'à leur conclusion technique et financière. Vous m'autorisez à procéder à d'éventuelles modifications des contrats par voie d'avenants.

Et on vous, dit c'était le sens de la question de Véronique tout à l'heure, on vous confirme bien que les crédits nécessaires à l'exécution de la convention ou des marchés sont inscrits à notre budget en son chapitre 21.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Marché public de travaux en procédure adaptée

Travaux d'aménagement et de réfection de certaines voiries de la Commune de Sin-le-Noble

M. LE MAIRE : Nous sommes page 39. Comme nous venons de le voir à l'instant, la Ville a entrepris, depuis 2014, un plan de reconquête de ses voiries et elle a déjà procédé à la rénovation d'enrobés sur quasi une vingtaine de rues tant sous maîtrise d'ouvrage communale que sous maîtrise d'ouvrage départementale. Ce sont d'ailleurs 2 millions d'euros qui sont inscrits à ce titre au plan pluriannuel d'investissements, dont s'est dotée la Commune, pour les trois prochaines années.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée début 2018, pour les rues Henri Ghesquière, rue Kléber Verrier et rue de Lambres en tranche ferme et pour le Chemin de la Tarte n°1 en tranche optionnelle.

La collectivité a également inclus dans cette tranche ferme le parking de la rue Lemette dans le cadre des priorités municipales. Ce parking est à la conjonction, à la confluence de plusieurs priorités municipales. : la sécurité routière ; la sécurisation des sorties d'école puisque ce parking est face à l'école Saint Vincent de Paul ; la priorité de création de places de stationnement ; une priorité en matière de cadre de vie puisque c'est vrai ce n'est pas un cadre qui est très agréable ; une priorité d'image de marque de la Ville par la reconquête de

friches et de délaissés. Je vous ai tout à l'heure fait la liste des délaissés dont nous sommes déjà allés à la reconquête par le passé ou dont nous irons cet été pour la place Robespierre, la place de l'école de la Sucrierie et la place de la Montée.

Est-ce que l'on a des photos pour présenter un peu le projet ?

Juste en attendant que la photo arrive, la procédure a débuté par un avis d'appel public à concurrence le 08 février 2018 avec une date limite des offres au 1^{er} mars. Trois offres ont été réceptionnées, la commission d'appel d'offres a été sollicitée pour avis le 19 mars en présence du maître d'œuvre et le marché a été attribué à l'entreprise Jean Lefebvre pour une tranche ferme de 311 979,17 € HT et une tranche optionnelle à affermir avant le 31 décembre 2018 pour 13 357,70 € HT.

Et donc il revient à l'assemblée délibérante d'autoriser la signature de ce marché.

On a la photo du parking ?

Juste je vais commenter celle-là, vous voyez ici l'école Saint Vincent de Paul, en face, tout le délaissé où actuellement c'est du schiste, c'est des nids de poule, les gens sont les pieds dans la boue, en plus il n'y a qu'une seule entrée et sortie donc il y a croisement de flux, les places au sol ne sont pas matérialisées, on perd énormément de place. Moi je vois les riverains qui me disent on aimerait bien aller se garer là mais le problème c'est que la voiture elle a de la boue tout le long et nous quand on sort on a une chance sur deux d'être dans une flaque et puis l'été c'est plein de poussière. Même si nous on va régulièrement mettre du schiste. Mais de toute façon avec les intempéries et la circulation ça ne fait que creuser des nids de poule.

Là aussi c'est un nouveau projet que nous avons initié en 2015/2016 et Jean-Paul Hournon s'est attaché à ce souci en allant faire les acquisitions foncières qui étaient nécessaires puisqu'il y avait des petites parcelles. Il y a des maisons que nous avons désamianté, déconstruit et aujourd'hui nous avons les maîtrises foncières et donc nous avons un maître d'œuvre qui nous a proposé ce plan d'aménagement donc vous voyez pour la création de 34 places avec donc ici une entrée donc un sens de circulation, une sortie ce qui fait sécurisé, l'organisation spatiale permet un gain d'optimisation de la surface avec 34 places. Comme à chaque fois dans le cadre de la volonté municipale une végétalisation, un éclairage également pour sécuriser et en termes de cadre de vie sachant que c'est une voirie qui est très fréquentée puisqu'on sait que les personnes qui viennent de l'Est du douaisis pour rejoindre leur lieu de travail sur Douai en général empruntent la rue Lemette, puis la rue de Verdun puis la rue de Douai. Donc là avec l'éclairage public que nous avons revu rue de Douai, rue de Verdun et ce parking que nous revoyons, sachant que l'enrobé a été fait il y a deux ans par le Département de la rue Lemette, là on donne une image de marque de la Ville à celles et ceux qui la traversent. C'est un petit bonus parce qu'avant tout c'est pour les riverains qui auront un vrai parking, confortable, sécurisé, organisé. C'est important c'est pour les enfants de l'école évidemment puisque ce parking nous permettra de poser des barrières tout le long de la rue et donc d'interdire le stationnement sur trottoir des personnes qui viennent chercher ou déposer les enfants et puis les enfants qui sortiront de l'école ne peuvent pas être poussés sur la voirie qui est quand même une voirie où il y a du passage, des bus.

C'est vraiment un projet qui était attendu, qui était nécessaire, et donc là on vous propose d'attribuer, je ne sais pas si on a une photo ou pas du parking actuel, elle va arriver, voilà pour celles et ceux qui ne voient pas ce que c'est, voilà ce que c'est actuellement. Vous voyez bien tous les nids de poule, effectivement c'était par temps sec, c'est un no man's land que nous souhaitons organiser. Comme ça tout le monde aura la bonne information et si jamais c'est un projet que nous avons ... dont nous nous étions attribué la paternité à tort parce qu'il avait été discuté à un moment donné dans une communion, dans un after, dans un before ou autre n'hésitez pas à le dire ici, comme ça après on n'en parle plus.

N'hésitez pas nous faire part de vos pensées parce que nous sommes très ouverts à la discussion avec tout le monde, s'il y a des bonnes idées de toute part nous les prenons parce qu'elles ne servent pas l'équipe municipale, elles servent la population.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces projets, donc nous espérons faire rapidement la rue Ghesquière puisqu'elle a été en travaux. Tous les réseaux ont été revus en profondeur, assainissement, eau potable, donc nous avons laissé, pour ne pas avoir de souci, damer les travaux puisqu'il y avait beaucoup de terre, c'était des travaux très importants donc il fallait récupérer un indice de compactage des fonds de forme qui permette qu'il n'y ait pas un effondrement de l'enrobé que l'on pose dessus d'une part et surtout bien vérifier. On a eu le cas rue Carnot, il y avait un problème d'étanchéité des nouvelles canalisations, on a dû aller rouvrir 2,3 fois donc là on a laissé quelques temps passer. On n'a pas de soucis donc on va lancer dans les semaines qui viennent dès que les conditions climatiques le permettront.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

M'autoriser à signer le marché public tranche fermer : 311 979,17 € HT, tranche optionnelle : 13 357,70 € HT.

Et on vous précise également, comme à chaque fois, que les crédits sont inscrits au budget en son chapitre 21.

Des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)

M. LE MAIRE : C'est un projet de délibération à vocation administrative en ce qui concerne son objet à savoir une adhésion à une association mais cette adhésion est beaucoup plus politique puisqu'elle illustre la volonté municipale en matière d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse statistique des points discutés ou travaillés dans le cadre de la démocratie participative montre que les 2/3 des questions abordées portent sur des thèmes relatifs au cadre de vie. Afin d'adapter, de structurer l'organisation municipale en adéquation avec le projet politique et la priorité donnée au cadre de vie une nouvelle direction a été créée pour une entrée en service au 1^{er} décembre 2017. Cette direction dénommée Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique a rejoint les locaux du 173 rue Carnot et elle s'est vue doter de moyens conséquents. Puisque outre les locaux que la Ville avait envisagé de mettre en location, cette direction s'est vu doter de moyens humains conséquents : 1 directeur, 1 assistante, 4 ASVP dont 2 ont été recrutés récemment, 1 médiateur, 4 services citoyens, 1 douzaine d'agents de l'ancien service propreté et désormais rebaptisés agents du cadre de vie. Les enjeux auxquels cette direction est confrontée en matière de propreté urbaine sont nombreux : l'interdiction des produits phytosanitaires depuis quelques temps qui nous complique la tâche ; la disparition des emplois aidés qui constituaient plus de 50% d'effectifs ; l'absence de matériel puisque vous le constatez tous quotidiennement nos agents du service propreté sont juste équipés de pince et d'une petite poubelle sur roulette ; ou alors le peu de matériel qu'ils avaient est du matériel défectueux. Deux matériels existaient : une balayeuse sur laquelle il faudrait faire 23 000 € de réparation et quand on en discute on nous dit que les repreneurs ne veulent même pas la reprendre, ils nous disent de la mettre sur un site de vente aux enchères, peut-être que quelqu'un nous la reprendra pour quelques centaine d'euros, soit pour des pièces détachées, soit pour aller mettre à la ferraille ; et puis il y avait quelques gloutons, il y en avait 3 qui partaient à la benne quand on est arrivé. Les mécanos les ont réparés et là ils sont tous les 3 hors services, ils ont fait leur temps et peut-être qu'avec les 3 on va réussir à en remonter un.

En tout cas aujourd'hui nos agents propreté qui sont moitié moins nombreux avec la disparition des emplois aidés n'ont que des pinces pour faire les 120 km de trottoirs de Sin-le-Noble.

Un important travail de réflexion est actuellement mené par les services, et c'est Freddy Delval Adjoint en charge de cette question qui est essaie d'organiser le service de façon optimale. Je le remercie, parce que je sais qu'il passe ses journées, ses après-midis à regarder les performances des gloutons électriques, pas électriques, balayeuses, bras articulé, pas articulé, et donc le plan pluriannuel d'investissements prévoit une ligne d'investissement de 250 000 € en la matière pour doter le service de matériel adéquat, professionnel et nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de propreté. Ces matériels de par la mécanisation qu'ils induisent permettront, nous l'espérons, de faire face aux problématiques d'emplois aidés et l'interdiction d'utilisation des phytosanitaires.

Un désherbeur de chemin a d'ores et déjà été acquis fin 2017 pour environ 15 000 €. Un désherbeur de chemin c'est notamment pour les cimetières puisque c'est une sorte de motoculteur avec des griffes, il retourne les schistes, et là aussi on a beaucoup de trottoir en schiste encore à Sin-le-Noble, ça permet avec cette griffe de retourner les schistes et donc de désherber et on peut enlever les griffes et mettre une brosse qui permet d'aller enlever les herbes qui poussent dans les interstices des pavements quand on a des autobloquants ou des pavés. C'est déjà un investissement de 15 000 € que nous avons fait fin 2017 et nous projetons d'acheter une balayeuse et 3 aspirateurs urbains, c'est les gloutons les gros aspirateurs sur roue, électriques c'est confortable ça fait pas de bruit pour les riverains, ça fait pas de bruit pour les agents et puis ce n'est pas polluant et puis surtout c'est autotracté, c'est du confort de travail, pour l'absentéisme c'est toujours important. Et donc ils devraient être livrés d'ici l'été.

Au-delà de l'audit interne il est important de bénéficier de retour d'expérience et d'adhérer à l'association des villes pour la propreté urbaine dont le montant de l'adhésion s'élève à 500 euros. Or l'adhésion à une association est de la compétence du Conseil municipal alors que son renouvellement relève de la délégation générale au Maire.

On fait un gros travail d'audit et je remercie vraiment Freddy qui travaille aussi avec Jean-Claude Desmenez puisqu'ils partagent à deux la Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique et puis la propreté et le passage sur le stationnement, tout est lié. Un gros travail d'audit interne qui est mené par le nouveau directeur et les deux adjoints, mais l'intérêt d'aller mutualiser et voir ce que les autres ont fait, si ça a marché, si ça n'a pas marché, les bonnes idées qu'ils ont eu pour venir les apporter à Sin-le-Noble.

Des questions ? Des remarques ?

Des abstentions ? Des voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

I. TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

1. Mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble
Signature de la convention cadre avec l'Etat

M. LE MAIRE : Nous passons à la délégation sur la tranquillité publique qui est celle de Jean-Claude Desmenez.

Comme pour la délibération précédente ce projet s'inscrit dans le cadre de la structuration en cours de l'administration municipale en vue de sa mise en adéquation avec le projet politique et, plus spécifiquement, du cadre de vie et de la tranquillité publique.

La précédente délibération c'était sur le cadre de vie, celle-ci c'est sur la tranquillité publique et je passe donc la parole à Jean-Claude.

M. DESMENEZ : Bonsoir. La Commune de Sin-le-Noble dispose, au sein de sa nouvelle Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique, d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), qui ont pour mission d'exécuter, dans la limite de leurs attributions et sous l'autorité du Maire, les tâches relevant de la compétence de ce dernier et qu'il leur confie, en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ces agents sont notamment appelés à constater, par procès-verbal certaines infractions déterminées.

Les infractions que les ASVP sont habilités à constater sont limitativement énumérées dans différents textes législatifs et réglementaires.

Il faut, bien sûr, que les ASVP respectent tout, vous avez pu lire un petit peu le Code de la route, les articles L.130-4 et R.130-4 disposent que les ASVP peuvent constater : les contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules, à l'exception de celles prévues à l'article R 417-9 concernant l'arrêt et le stationnement dangereux, il faut savoir qu'en effet nos ASVP ne peuvent pas s'occuper de ce qu'on appelle les stationnements dangereux, c'est la police nationale qui doit s'en occuper, eux ne peuvent pas verbaliser ce genre de choses mais ils peuvent verbaliser tout le reste.

Sachant qu'actuellement ce qui est fait par les ASVP c'est que jusqu'à maintenant les ASVP mettent des recommandations aux gens en leur disant « vous êtes mal stationnés, vous êtes sur un passage piéton », « vous êtes sur un trottoir jaune », « vous gênez la circulation vous êtes en double file » etc ... On s'aperçoit qu'il y a des personnes qui en ont des piles d'avertissements et qu'il va falloir à un moment passer à autre chose. Donc on a pensé avec le cadre de vie à ce processus de verbalisation électronique qui nous permettra de voir avec quelques irréductibles, comme je dis il n'y en a pas énormément sur Sin-le-Noble

qui sont mal stationnés, sachant qu'au niveau des voiries, on ne peut pas empêcher les gens ou verbaliser les gens s'ils sont sur des trottoirs etc ... dans la mesure où nous nous n'avons pas encore fait le traçage. Dès que nous aurons refait les voiries automatiquement on refera le traçage, et là, les gens, il faudra absolument qu'ils comprennent qu'il faut laisser les trottoirs aux piétons.

Cette verbalisation électronique permettra à nos ASVP d'avoir entre les mains quelque chose de beaucoup plus facile et ça évitera aussi peut-être que mes ASVP ne se fassent insulter pour telle ou telle raison ou quand ils font des remarques aux gens, on les envoie balader, je n'en ai

pas pour longtemps, j'en ai pour 2 minutes et puis 30-45 minutes après ils sont encore sur la même place et gênent tout le monde.

L'Etat a donc lancé en 2009 une expérimentation pour remédier à ces défauts et a imaginé le Procès-Verbal électronique (PVe), déployé progressivement sur l'ensemble du territoire en remplacement du PV manuscrit (timbre-amende).

Avec le PVe, les agents constatent et relèvent l'infraction par le biais d'outils spécifiques (interface de saisie sur ordinateur, appareil numérique portable, tablette PC, terminal informatique embarqué). On choisira, pour l'instant ils n'auront pas tout ça sur eux, il suffit qu'ils aient leur portable, qu'ils fassent la photo et ce sera transmis directement au centre des PV qui est à Rennes, comme chacun peut le savoir, si vous avez déjà reçu ce genre de chose quand vous vous êtes faits flashés ou autre.

L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation. Le contrevenant doit alors payer l'amende ou la contester en envoyant un courrier à l'Officier du Ministère Public compétent.

Afin de faciliter la verbalisation des infractions et le travail des agents de la Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique, la Commune souhaite mettre en place le Procès-Verbal électronique (PVe).

A titre d'information, le budget relatif à la mise en œuvre du PVe serait le suivant : on achète « Municipol » mobile, c'est un logiciel qui permettra aux ASVP de prendre la photo, la plaque d'immatriculation pour que ça parte directement et en plus ce « Municipol » est très intéressant puisqu'au niveau statistique il va pouvoir nous compter tout ce que les agents de sécurité de la voie publique ont pu constater dans une journée, les dépôts sauvages etc ... Comme ça on pourra avoir une vue précise sur les lieux où on a beaucoup de dépôts sauvages, les lieux où on n'a pas mal de stationnement qui sont anormaux. Ça va nous permettre d'avoir une vision globale sur tout ça. Et en plus, au niveau, statistique ça voudra dire quand on fait actuellement un courrier au commissaire ce sont les riverains qui nous préviennent et quand on a quelques soucis dans certaines rues, on fait un courrier au commissaire pour lui demander soit un contrôle de vitesse. Là on fait ça je dirai de manière empirique, parce qu'il y a certaines rues où personne ne vient se plaindre et peut-être qu'il y a là aussi des excès de vitesse, des mauvais stationnements etc ... Ça permettra de voir quels sont exactement les quartiers qui peuvent poser problème ou certains endroits.

Ensuite la Geo verbalisation c'est-à-dire automatiquement à partir du moment où il prend avec son portable, on a automatiquement par géolocalisation, on sait que ça été pris tel jour, telle heure à tel endroit et on a les coordonnées géolocalisées. Comme vous pouvez avoir avec votre téléphone portable, on sait exactement à quel moment vous êtes. C'est pour éviter toute contestation par la suite.

Pour cet achat de gros logiciel il y en a pour 16 041,60 €, évidemment c'est pas le tout d'avoir un logiciel hyper performant en même temps nous avons pris la maintenance qui est de 3 500 € parce que c'est le genre d'outil qui doit être... déjà il faut former toutes les personnes et après il faut le tenir en très bon état.

C'est pour un total de 19 542,60 €.

Merci bien pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude.

Des questions ? Des remarques ?

Vincent ?

M. CAMPISANO : Une remarque, on va quand même privilégier la prévention, l'avertissement avant d'arriver à ...

M. LE MAIRE : Ce qui est prévu c'est que pendant quelques semaines, si ce n'est quelques mois, évidemment on ne va pas passer d'une situation où il n'y a jamais rien qui se passe, parce que nous n'avons pas les moyens légaux ou matériels pour le faire et où progressivement, on sait bien que la police nationale s'est recentrée sur des problématiques qui sont celles du moment.

Donc quand elle passe, elle le fait. Aujourd'hui le but il est clairement de continuer : un il y aura une information, deux il y aura de la prévention pendant quelques semaines ça sera des faux PV qui seront mis en disant « attention d'ici quelques temps cela vaudra des verbalisations ». Mais effectivement, le but, il est très clair ce n'est pas de cliquer les gens. Aujourd'hui s'il y a des problématiques de la sorte, Jean-Claude a bien dit que c'était pour les quelques récalcitrants qui ont six places de libres et qui se mettent sur le passage piéton et

insultent l'ASVP. C'est pour cela. Après, les personnes, qui, depuis des années sont obligées de se garer n'importe comment parce que rien n'a été fait pour organiser le partage de l'espace public et prendre en charge la montée en puissance, la montée de la part de la voiture dans la Ville, évidemment moi je vois des endroits où les gens sont mal garés, je ne vois pas ce qu'on peut leur dire. On n'offre pas de solution, nous ou enfin la collectivité, parce que nous on va essayer. Et donc ça, ça passe, comme tu le dis on doit toujours marcher sur 2 jambes, il y a la répression mais avant la répression il y a la pédagogie et avant la pédagogie, il y a l'organisation, il y a l'action.

L'action c'est que l'on a tout un plan, mais peut-être qu'il faudra faire aussi une présentation lors d'un prochain Conseil municipal sur les actions qui sont envisagées en matière de partage de l'espace public ou de plan de déplacement urbain.

Il faut quand même que l'on arrive dans cette ville à ce que les piétons soient sur le trottoir et pas sur la route et que les voitures soient sur la route et pas sur les trottoirs. Aujourd'hui à Sin-le-Noble vous avez les voitures qui sont sur le trottoir et les piétons qui doivent aller sur la route. Ce n'est pas possible de continuer comme ça, mais ce n'est pas la faute des piétons, il n'y a pas de place sur le trottoir. Et ce n'est pas de la faute des voitures, sauf quelques cas précis parce qu'il n'y a pas de place pour se garer.

Il va falloir que l'on organise le partage de l'espace public entre les différents usages, le piéton, le piéton âgé avec une canne ou un déambulateur, la personne qui est en situation de handicap, le piéton avec une poussette d'enfant, le piéton avec des enfants, les enfants on en parlait tout à l'heure, sur la sécurité à la sortie des écoles. Donc ça c'est les différents usages des piétons. Et les usages des véhicules en circulation qui soient vélos, bus, poids lourds et véhicules : les véhicules en circulation et les véhicules en stationnement, comment se partage intelligemment l'espace public et donc ça c'est un plan de déplacement urbain sur lequel on est en train de travailler. Je suis en train de faire le tour des 8 conseils de quartiers, vous connaissez mon attachement viscéral à la démocratie participative. Là j'ai déjà fait 6 conseils de quartier, il m'en reste 2 cette semaine à faire et je leur présente le plan pluriannuel d'investissements et je leur présente le projet de plan de déplacement urbain parce que qui mieux que les habitants d'un quartier pour savoir où sont les problèmes et où sont les solutions. Et après c'est une logique globale souvent dans notre réflexion, là où on refait les enrobés, il y a un plan de reconquête des marquages au sol, parce que beaucoup de marquages au sol ont disparu à Sin-le-Noble. Il y a des lignes prévues au plan pluriannuel d'investissements en la matière. On passera sans doute par des entreprises extérieures puisque comme pour la propreté urbaine avec l'interdiction des produits phytosanitaires, là au niveau des peintures aujourd'hui dans les peintures routières il y a une interdiction de certains solvants ce qui fait que, quand on met une couche de peinture, quelques averses de pluies, quelques épisodes de soleil et quelques centaines ou milliers de passages de voitures et après, les marquages disparaissent. On partira sur des marquages en enduits à chaud que nous ne savons pas faire en interne, mais plutôt que de faire les marquages tous les 6 mois et de ne pas y arriver *in fine* il vaut mieux payer, et après ils sont partis pour x milliers de passage donc c'est parti pour cinq /dix ans.

Là où on refait les enrobés on a donc un enrobé neuf, on fait les marquages au sol et on passera des rues en sens unique, clairement pour libérer un sens de circulation où les véhicules qui étaient sur le trottoir viennent sur la voie de circulation qui désormais est interdite à la circulation et on libère un trottoir.

Ça, après c'est lié à la signalisation directionnelle, parce que, là-aussi il y a une ligne au plan pluriannuel d'investissements sur la signalisation directionnelle qui a disparu, tout à l'heure on parlait de la salle Mandela, elle n'est pas fléchée à Sin-le-Noble, le city stade non plus puisque la signalisation directionnelle elle a plus de 40 ans, elle a été faite en même temps que les lampes boules. Une fois que l'on a refait ce plan de déplacement urbain qui implique une révision du plan de circulation, on reverra également la signalisation directionnelle. Tout est lié c'est une opération domino, on a déjà beaucoup travaillé avec tous les conseils de quartier, là il faut qu'on les revoit tous pour dire ça y est on fait et on va commencer la hiérarchisation de la trame viaire, il y a des voiries primaires, des voiries secondaires, tertiaires. On ne va pas toucher aux voiries primaires parce que c'est assez complexe mais on va aller chercher dans les quartiers les voiries secondaires, tertiaires qui n'impactent pas par un effet de battement d'aile du papillon d'autres voiries ou qui pourraient transférer un flux de circulation d'un quartier à l'autre.

Clairement aujourd'hui ce n'est pas verbaliser pour verbaliser et jouer aux cow boys, ce n'est pas dans ma vision du tout. Je respecte trop la démocratie, je respecte trop le suffrage universel pour aller le contester et je ne suis pas là pour faire la police moi-même, mais pour

organiser les déplacements. Mais on le voit parfois sur des sorties d'école, on a créé des places de stationnement, il y a des 10 places de stationnement de libres et puis il y a une voiture qui est sur le passage piéton et de temps en temps nos AVSP vont porter plainte parce qu'ils ont demandé poliment à la personne d'aller se garer à côté et de laisser le passage piéton et cette personne beaucoup moins poliment lui a répondu, devant ses enfants, de noms d'oiseaux que la langue française invente parfois dans ces cas-là.

D'autres questions, remarques ?

Je vous propose d'adopter cette délibération, nous sommes à la page 51 et l'article 1^{er} vous demande de mettre en place le Procès-Verbal électronique (PVe) sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble.

L'article 2 vaut prise d'acte de la nécessité de signer préalablement la convention cadre avec l'Etat, formalisant la mise en œuvre du processus de PVe.

Et l'article 3 vous demande de m'autoriser à accomplir les formalités.

L'article 4 vous demande la prise d'acte d'acquisition du matériel spécifique et des logiciels dédiés.

Et vous avez en pièce jointe la convention du PVe page 53 à 58.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Prévention routière – comité départemental du Nord »

M. LE MAIRE : Nous avons souhaité inscrire la délibération non pas dans la délégation vie associative mais dans la délégation tranquillité publique puisque cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre du partenariat que nous avons actuellement avec la « Prévention routière » qui siège à la commission extra communale de sécurité et de prévention de la délinquance et qui siège dans certains conseils de quartiers et qui organise des réunions régulièrement avec la Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique.

M. DESMENEZ : Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la Commune de Sin-le-Noble attribue, chaque année, des subventions. Elle entend ainsi favoriser, le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association Prévention Routière est présente, par le biais de ses Comités départementaux, sur l'ensemble du territoire avec un maillage local de bénévoles.

C'est une association type loi 1901, déclarée d'utilité publique, la Prévention Routière sollicite au niveau local des subventions de fonctionnement pour poursuivre son activité.

Aussi, le Comité départemental du Nord de la Prévention Routière a sollicité la Commune de Sin-le-Noble pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement par courrier du 29 janvier 2018, reçu le 06 février 2018, qui vous a été joint.

Je signale que la commission 4, qui s'est réunie, a décidé à l'unanimité cette subvention, elle était l'année précédente de 500 euros, nous avons décidé de la maintenir à 500 euros.

Vous avez tous les courriers. La Ville s'est inscrite pour la « ville prudente » et nous travaillons en relation avec la Prévention routière, sachant que sur le territoire de Sin-le-Noble nous avons, si vous avez pu voir, 6 délégués qui habitent Sin-le-Noble, en page 82. Et donc la Prévention routière est associée avec nous, comme Monsieur le Maire, l'a dit pour la commission extra-municipale de sécurité et elle va participer aussi pour différentes actions de prévention routière avec nos centres sociaux ainsi que nos écoles primaires.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude. Juste une précision, c'est que le courrier qui était joint faisait une demande de subvention sans en préciser le montant et nous avons reçu aujourd'hui un courrier de la Prévention routière qui précise bien qu'elle demande une subvention de 500 euros comme l'année dernière, juste une précision sur la forme.

Des questions ? Des remarques ?

Je vous propose d'adopter cette délibération, nous sommes à la page 62, en décidant d'octroyer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 500 euros et de m'autoriser à accomplir les démarches afférents pour ces dépenses qui sont prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune en son chapitre 6574.

Des voix contre ? Des abstentions ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

I. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET FONCIER

1. Urbanisme – Plan local d'urbanisme **Approbation du plan local d'urbanisme**

M. LE MAIRE : Nous pouvons aller à la délégation suivante après avoir passé toutes les pages de cette demande de subvention. Nous sommes page 89 pour l'aménagement du territoire, urbanisme et foncier dont le rapporteur est Jean-Paul Hournon pour un projet de délibération qui s'avère lui, très administratif. Les éléments de détail qui présentent la rédaction du PLU figurent dans la note de synthèse qui sont annexés au dossier et le processus d'élaboration du document final est quant à lui repris dans les éléments de la délibération.

Avant de passer la parole à Jean-Paul Hournon, je tiens à souligner le travail immense qu'il a mené sur ce sujet hautement stratégique et qui ne passionne pas toujours tout le monde.

Alors Vincent je te le dis aujourd'hui tu n'as pas le droit de sortir ta blague je n'en peux plus, c'est interdit aujourd'hui parce que c'est trois ans de travail de la part de Jean-Paul, même si c'est très drôle (rires). Aujourd'hui on va écouter parce que c'est vrai que ça ne passionne pas tout le monde et c'est dommage. Au-delà de souligner le travail immense que Jean-Paul a mené et au-delà de la quantité de travail fourni, je tiens également à souligner la qualité de ce travail dont j'ai déjà eu l'occasion de souligner que c'était un véritable travail de dentelle allant de la vision macroscopique à la vision microscopique, au détail.

C'est tout à fait remarquable et d'autant plus encore compte tenu des délais extrêmement courts dans lesquels il a été réalisé.

Pour rappel, en effet, c'est la loi SRU du 13 décembre 2000 qui instaure le PLU comme le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal en remplacement du plan d'occupation des sols alors que la loi ALUR prévoyait que les POS non transformés en PLU devenaient caducs au 31 décembre 2015 et avec une application du règlement national d'urbanisme au 1^{er} janvier 2016.

Dès l'installation en avril 2014 Je dis bien c'est la loi SRU de l'an 2000, on est bien d'accord, Jean-Pierre, on en a déjà discuté, mais je reconnais ton honnêteté intellectuelle, on a déjà discuté de façon totalement dépassionnée, c'est la loi SRU de 2000 qui fixe ça et c'est en 2015 que nous avons eu à nous en saisir et donc dans des délais extrêmement contraints puisque depuis 15 ans le législateur commence à s'agacer un peu que les villes qui n'ont pas révisé leur POS en PLU et donc les contraint à la caducité de leur POS et à passer en règlement national d'urbanisme.

Donc dès l'installation en avril 2014, compte tenu de l'important retard pris en la matière, sur un dossier aussi stratégique, et compte tenu de l'urgence, Jean-Paul Hournon s'était saisi de ce dossier dicté comme prioritaire. Par une délibération du 24 mars 2015 la prescription du POS en PLU était décidé par le Conseil municipal retardant la date de caducité au 27 mars 2017 et non pas au 31 décembre 2015. Cependant depuis le 27 mars 2017, là aussi nous n'en n'avons pas fait grande publicité, mais donc depuis le 27 mars 2017 en raison de ce retard sur l'élaboration de ce principal document d'urbanisme d'une Commune, le POS était devenu caduc et la Ville faisait application du règlement national d'urbanisme. Vous comprenez pourquoi on ne s'en est pas vanté puisqu'on n'avait plus de document municipal et qu'on appliquait un règlement national. Nous faisons application du RNU pour instruire les autorisations du droit du sol. C'est donc un moment important de l'histoire du mandat et de la Ville que ce projet de délibération et je tiens à féliciter sincèrement Jean-Paul Hournon et le remercier pour ce travail colossal qu'il a mené de façon très autonome avec un investissement personnel remarquable, intégrant même les évolutions législatives et réglementaires qui sont intervenues entre temps comme celle du PLU modernisé.

Avec ce plan local d'urbanisme, c'est un nouveau pan du retard colossal pris par la Commune qui est comblé. C'est aussi un nouvel outil essentiel dans le cadre de notre volonté de gérer la Commune de façon prospective et pilotée.

Le PLU rejoint dans la caisse à outils les autres outils de pilotage dont nous disposons comme le plan pluriannuel de gestion, le plan pluriannuel d'investissement, le projet éducatif territorial, le projet social pour les centres sociaux, le projet éducatif des centres sociaux ou encore le projet culturel en cours de rédaction.

C'est aussi un formidable cadeau de naissance pour la nouvelle Direction de l'aménagement du territoire, foncier patrimoine qui a été créée dans le cadre de la volonté de structuration de

l'organigramme. C'est pour moi l'occasion à travers Jean-Paul Hournon, 1^{er} Adjoint, de remercier l'ensemble des élus qui m'accompagnent pour la qualité et le niveau de leur investissement. Je ne vais pas citer tout le monde mais je vais citer le travail en cours par Freddy Delval et

Jean-Claude Desmenez sur la structuration de la Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique ; Patrick Allard qui a pris un plan de reconquête des installations sportives avec Carnot, les 2 terrains synthétiques, Rousseau, prochainement Joliot Curie, l'année prochaine j'espère le complexe Mercier ; Didier Carrez pour la réhabilitation de Matisse en un centre social de 1 400m² dans lequel nous mettrons 1 500 000 € ; Jean-Paul j'en ai parlé ; Caroline pour le projet sur l'école de musique, la Direction des affaires culturelles, le projet culturel ; Marie-Josée Delattre pour tout son travail sur les commerces et les associations ; Johanne Masclat, qui est souffrante aujourd'hui, pour tout son travail sur les rythmes scolaires, sur le travail avec les enseignants, sur le projet éducatif territorial.

Merci beaucoup. J'ai rarement l'occasion de le dire, je n'entre pas en campagne pour les municipales, je vous rassure tout de suite, mais de temps en temps personnellement sauf que c'est le bon moment pour remercier parce que ce plan local d'urbanisme c'est un gros travail et hormis quelques orientations et validations, il a été mais comme l'ensemble des projets que je viens de citer, il a été porté à bout de bras par Jean-Paul et tous les autres adjoints et élus en font de même. Et pour avoir une certaine honnêteté intellectuelle je disais je n'oublie pas non plus ceux de la commission n°4 qui ont eu à souffrir de présentations multiples, diverses, longues, détaillées du PLU par Jean-Paul. Je pense notamment à Vincent qui est toujours présent, à Jean-Pierre qui est toujours présent et qui est toujours de bon conseil puisqu'il a exercé cette délégation dans le mandat précédent et ce qui, effectivement, nous a valu parfois de discuter, des raisons pour lesquelles le PLU n'avait pas été ... la démarche de révision du POS en PLU n'avait pas été lancée précédemment. Mais en tout cas ça n'empêche pas Jean-Pierre de toujours nous faire part de son expérience, de ses idées en toute objectivité, en toute honnêteté intellectuelle donc merci beaucoup à tous ceux qui ont contribué à ce gros travail et donc on va essayer de vous le résumer pas trop ... sauf si Vincent a des questions particulières.

M.HOURNON : Merci Monsieur le Maire pour ces propos chaleureux. Mesdames, messieurs chers collègues bonsoir.

Avant de laisser la parole au bureau d'études Urbycom qui vous présentera plus en détail la synthèse à la fois des observations formulées par les personnes publiques associées (PPA), on en parlera après et ceux résultant de l'enquête publique, quelques mots.

M. LE MAIRE : Juste les PPA, on va essayer de ne pas jargonner, personnes publiques associées.

M.HOURNON : Il y a 50 ans un peu plus 6 français sur 10 vivaient dans une zone urbaine, aujourd'hui c'est 8 sur 10. Les villes n'en finissent pas de gagner du terrain. Mais cette urbanisation massive soulève de nombreuses questions sociétales, environnementales et économiques quant à la durabilité du processus à l'œuvre et avec des conséquences sur l'environnement et le cadre de vie :

- Mitage des espaces naturels,
- Grignotage des terres agricoles,
- Atteinte à la biodiversité,
- Difficulté de raccordement aux différents réseaux (eau-électricité-assainissement-voiries-transport en commun-informatique.),
- Difficulté de circulation et de stationnement.

Ça rejoint les propos qu'on vient d'évoquer à l'instant.

Difficile donc de concilier avec un nombre de ménages qui continuera à augmenter dans les prochaines décennies et le rêve d'une maison individuelle, non mitoyenne.

A titre d'info le SCoT du grand Douaisis qui est en révision a établi, conformément à la loi, le nombre d'hectares à ouvrir à l'urbanisation tout confondu, habitat, économique et ce d'ici 2040 et pour toutes les communes du SCoT, c'est-à-dire 56 communes / 2 intercommunalités : c'est 700 ha. 700ha à ouvrir à l'urbanisation d'ici 2040 en sachant que ces 10 dernières années le nombre d'hectares consommé était de 700 ha ça veut dire que d'ici 22 ans on va devoir réduire de 50% les zones ouvertes à l'urbanisation. Et donc de même ce qu'on ne va pas faire à l'extérieur on va devoir le faire à l'intérieur.

Aussi plusieurs lois ont été promulguées qui encadrent en particulier l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols :

- . Loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 où le PADD a été créé et c'est un élément majeur du PLU,
- . Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové de 2014 (ALUR),
- . Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, on a eu l'occasion d'en parler lors de l'éclairage qu'on est en train de remplacer,
- . Loi sur la biodiversité de 2016.

C'est donc la reconstruction de la ville, sur la ville.

On s'attache à repenser la ville de manière à mieux conjuguer densité, qualité de vie et attractivité et il est certain que le citoyen est plus sensible aux avantages de la vie au cœur des villes pour diverses raisons notamment : animations, culture, commerces, services de proximité.

C'est donc en conformité avec ces orientations que notre PLU a été établi et également en s'adaptant aux nouvelles directives puisqu'il s'agit d'un PLU modernisé, comme on vient de le souligner et qui, en l'occurrence, a été le 1^{er} du Douaisis.

Le PLU comme vous le savez, si vous ne le savez pas je vous l'apprends, a une valeur règlementaire, à la différence du ScoT, et est opposable aux tiers, c'est-à-dire aux propriétaires fonciers.

Ce document d'urbanisme, son contenu mais surtout les débats qu'il occasionne lors d'une élaboration peut durer plusieurs années, en ce qui nous concerne et compte tenu du fait que notre POS était devenu caduc et nous plaçait *ipso facto* sous le régime du RNU, ce qui est très difficile à gérer pour une ville de 15 000 habitants. Je peux vous dire que le travail dégagé normalement, on peut le multiplier par 3. Il a fallu aller beaucoup plus vite puisque le PADD vous a été présenté au sein de cette instance le 31 mai 2016, l'arrêt de projet le 15 mai 2017 soit 18 mois après le début de l'élaboration, en même temps que le bilan de concertation.

La procédure d'élaboration d'un PLU est un moment important dans la vie d'une commune, elle détermine les caractéristiques de son aménagement quant à l'utilisation et à l'occupation qui seront faites des sols pour les 15 à 20 ans à venir.

Ce document doit être raisonné et pensé en amont, avec l'ensemble des acteurs concernés, et notamment la population.

Cette phase de concertation est essentielle et a été menée : pour rappel

- Les annonces légales avis dans la presse,
- Les réunions publiques,
- Les réunions avec les 8 comités de quartier,
- Les réunions avec le conseil des sages,
- La réunion avec le Conseil municipal des jeunes,
- Les réunions avec le comité consultatif,
- Les articles de presse,
- Le bulletin municipal,
- Le site informatique de la ville,
- Le panneau électronique,
- La mise à disposition en mairie des documents,
- Les différentes rencontres lors des AG et des vœux,
- Le questionnaire auprès des commerçants,
- L'enquête publique,
- Et la disponibilité de Monsieur le Maire et de moi-même sur ce sujet

Cela a permis à la population, et donc à chacun des habitants, de consulter, de s'informer et de s'exprimer sans avoir le sentiment d'en être empêché et qui a pu ainsi dire de quelle façon elle perçoit, imagine et conçoit le futur, la ville de demain

Ce projet a également fait l'objet d'une présentation aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées (PPA)

Qui sont ces PPA :

- Le Département du Nord,
- La Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD),
- Le Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD),
- Le Syndicat mixte du SCOT du grand Douaisis,
- La Chambre d'agriculture région Nord-Pas de Calais,
- La Chambre de commerce et d'industrie,
- La Chambre des métiers et artisanat,
- La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),
- La Sous-préfecture de Douai,

- La Préfecture du Nord,
- La CDPENAF : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- L'Agence régionale de santé Nord-Pas de Calais,
- GRT gaz direction des opérations,
- RTE réseau de transport d'électricité,
- Air liquide,
- SNCF direction de l'immobilier,
- TRAPIL ODC (Société des transports pétroliers par pipelines),
- Agence de l'eau Nord Picardie,
- SAGE Scarpe aval,
- Ministère de la défense,
- Service départemental d'incendie et de secours
- La DREAL Hauts de France
- Les Maires des villes voisines : Lambres-lez-Douai, Ferin, Waziers, Lallaing, Douai, Dechy.

Notre projet de PLU a globalement reçu un avis favorable à l'exception du CDPENAF, il devait se prononcer sur 3 votes : 2 ont été défavorables, 1 favorable Cammie Audin vous en parlera tout à l'heure, ce n'était pas des remarques très importantes.

A l'instar lors du passage en bureau du SCoT, le Président a souligné que notre PLU pouvait servir de modèle aux autres collectivités.

Notre projet de PLU a fait l'objet également d'une enquête publique (33 jours) qui s'est déroulée du 5 octobre au 6 novembre 2017 au cours de laquelle chacun a pu rencontrer individuellement le commissaire enquêteur.

Il vous sera également, ensuite, fait état du résultat de cette enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur notre projet de PLU et par mail séparé a qualifié celui-ci de travail de qualité.

Suite aux avis des PPA, des observations de la population et du rapport du commissaire enquêteur des modifications ont été apportées au projet qui vous a été soumis le 15 mai 2017 précision étant ici faite que celles-ci ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet.

Ces modifications vous seront présentées par le bureau d'étude.

Nous voilà donc arrivés au terme de cette élaboration de PLU.

Le PLU c'est le changement, à la différence du POS qui revêtait avant tout une fonction de gestion de l'espace au sol, le PLU développe une véritable vision politique.

Le PLU évolue et doit évoluer pour rester en adéquation avec le cadre légal, les documents de planification d'un niveau supérieur ou simplement les ambitions et les perspectives d'aménagement de la ville.

Pour cela il faudra passer par, la révision, la modification ou la mise en compatibilité selon le cas.

Suite à l'approbation de notre PLU, la ville doit procéder à diverses formalités de publicité ainsi qu'à la transmission au Préfet, au titre du contrôle de légalité. Ces formalités conditionnent le caractère exécutoire du document élaboré. Ce n'est pas parce qu'on l'approuve ce soir qu'il deviendra opposable demain.

Pour que ce PLU arrive à son terme il aura fallu 3 conditions essentielles qui s'inscrivent dans notre vision municipale :

- une concertation : exercice parfois difficile mais toujours indispensable,
- un engagement politique fort : plus que jamais indispensable dans l'exercice exigeant qu'est la programmation urbaine,
- une adhésion générale au projet

Et, pour la suite, des moyens pour le faire vivre.

Ce travail mené a été un travail d'équipe et donc je tenais à apporter mes remerciements sans être exhaustif :

A Monsieur le Maire, cher Christophe pour la confiance témoignée à ma délégation, à Tiphaine Chauveau, Alice Lacherez, Céline Huby et Mickaël Druetz des services de la collectivité, la DDTM, le SCoT et à la CAD pour leurs participations actives.

Et bien entendu le cabinet URBYCOM et notamment à Cammie Audin, à qui je passe la parole.

Cabinet URBYCOM : Merci. Bonsoir à tous.

Je vais rappeler simplement la procédure avant de passer à la présentation des principaux changements qui ont été apportés entre l'arrêt de projet et l'approbation prévue pour ce conseil de ce soir.

Pour rappel de la procédure, on a eu une procédure d'élaboration des pièces du PLU, donc la phase de diagnostic qui a permis de dresser l'état des lieux, le projet d'aménagement et de développement durable qui est la clé de voute du PLU qui définit les grandes orientations, qui a été débattu en Conseil municipal ; les pièces règlementaires : ce sont les orientations d'aménagement et de programmation, le zonage et le règlement et puis, les annexes. Ce qui a pu découler à un arrêt de projet en Conseil municipal en mai 2017 et, suite à cet arrêt de projet, le projet de PLU a été mis en consultation des personnes publiques associées pour une durée de 3 mois. Au bout de 3 mois elles ont pu émettre un avis soit favorable, soit défavorable, soit favorable sous réserve(s), comme l'a expliqué Monsieur Hournon. On a eu que des avis favorables sous réserve et 2 avis défavorables de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Mais bon, pour vous rassurer ce n'est pas rare d'avoir des avis défavorables de leur part, c'est même plutôt rare d'avoir des avis favorables. C'était principalement sur les objectifs de réduction de la consommation d'espace qui n'était pas assez ambitieux mais en même temps on a le projet de Raquet qui forcément est consommateur d'espaces. L'objectif de réduction au regard des 10 dernières années c'était obligatoirement pas très ambitieux mais voilà on a un projet d'ampleur intercommunale à porter donc c'était évident.

Suite à la consultation des PPA, on a la consultation de la population via une enquête publique et suite à cela on a pu modifier les pièces en fonction uniquement des remarques qui ont été apportées lors de la consultation et de l'enquête publique, aucune modification n'a pu être apportées suite à l'arrêt de projet.

Le projet est prêt à être approuvé en Conseil de ce soir pour être mis au contrôle de légalité par le Préfet qui a 2 mois pour mettre, ce n'est pas vraiment un avis, mais si oui ou non le PLU est légal et pour demander si jamais il y a des points d'illégalité, soit des modifications à apporter via des procédures de modification, soit de retirer la délibération si vraiment il y a un gros point d'illégalité.

Le PLU sera quand même opposable du moment que les procédures ... les mesures de publicité auront été faites. Il n'y a pas à attendre que le contrôle de légalité ait été effectué.

Sur les PPA, je ne vais pas revenir dessus parce que Monsieur Hournon a expliqué qui étaient les personnes publiques associées, là on a la liste de celles qui ont rendu un avis, il y a eu beaucoup d'avis retournés. Ce n'est pas le cas de tous les PLU, ça a suscité beaucoup de remarques, de choses à prendre compte pour faire évoluer les pièces.

Sur l'enquête publique, elle s'est déroulée du 05 octobre au 06 novembre 2017, il y a eu 3 permanences du commissaire enquêteur : les 05, 20 octobre et 06 novembre 2017 et suite à cela le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable avec 3 réserves : prendre en compte tous les points cités dans les avis du SCoT et de l'Etat, et définir un sous-secteur pour le projet de rénovation urbaine du Sud de la Commune le quartier des Epis et ensuite des points d'ordre plus général : réécrire le résumé non technique pour qu'il soit plus ciblé « évaluation environnementale » parce que pour rappel le PLU a été soumis à évaluation environnementale qui a été intégrée dans le rapport de présentation. Le résumé non technique était là pour expliquer un petit peu l'évaluation environnementale et le commissaire enquêteur a également souhaité comme l'on dit certaines PPA, bien valoriser, mettre en avant l'objectif de créer un pôle gare multimodal avec la création d'une orientation d'aménagement et de programmation sur cet espace.

Finalement, en retour de l'enquête, on a eu 9 observations au registre d'enquête et une lettre adressée au commissaire enquêteur. Je ne vais pas revenir en détail sur toutes les observations qui ont été faites sachant que de toute façon le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur font partie du dossier de PLU.

On a eu quelques demandes d'information d'ordre général, une demande qui a été faite mais qui n'avait pas vraiment de lien avec le dossier de PLU.

Trois demandes plus en lien avec le dossier de PLU sur le classement de certaines parcelles reprises en agricole en zone urbaine pour qu'elles soient constructibles. Là j'ai mis des zooms sur les secteurs concernés : une demande de reprise de cette parcelle là en zone constructible, sachant qu'à cette demande là, la réponse a été négative étant donné l'éloignement, la profondeur de la parcelle, on ne peut plus dire que ce soit du tissu urbain existant. C'est plus pour cette partie-là de l'habitat isolé sachant que si on reprenait en zone urbaine cette partie-là il aurait fallu reprendre toutes les terres agricoles à la même profondeur de parcelle pour être équitable. Ce n'est pas justifié de le reprendre. Il y a eu une réponse négative apportée. Sachant que pour l'habitation qui est isolée, qui se retrouve en zone agricole, l'évolution de l'habitation est toujours permise, les annexes et les extensions de l'habitation sont permises en zone agricole donc ça ne bloque pas non plus le projet du propriétaire.

Une deuxième demande c'était pour le reclassement en zone urbaine d'anciens bâtiments qui n'apparaissent plus, qui apparaissent encore au cadastre mais qui sont en ruine et qui ne sont plus existants depuis très longtemps, depuis plus de 10 ans parce qu'une reconstruction suite à une démolition serait impossible. Etant donné l'éloignement, au niveau de la largeur ce n'est plus vraiment une dent creuse. C'est considéré comme une coupure d'urbanisation par rapport aux parcelles qui sont juste reprises en U et c'est une zone qui a aussi été reprise en zone humide du SAGE et en zone à dominante humide du SDAGE. Il y a un certain intérêt écologique qui est humide du fait de la nature hydrographique des ... de la nature du sol, ce qui fait que ce n'était pas souhaitable de remettre en zone urbaine ces bâtis-là sachant que derrière si on remet ça en U il aurait fallu remettre ça aussi et du coup permettre la constructibilité de zones qui sont à enjeu environnementale avéré par le SAGE et le SDAGE.

M. HOURNON : Pour situer ce sont les ruines de l'ancien château Boissonet rue du Clos Lequien, vous voyez où il ne reste plus que ... il n'y a plus rien tout est écroulé depuis x décennies.

Cabinet URBYCOM : Et puis troisième demande de classement U de terrains, c'est rue de Waziers au nord de la Commune. Il n'y a pas eu de référence cadastrale ni d'adresse exacte donc en fait sur la demande en elle-même la réponse a été défavorable puisque de toute façon il n'était pas souhaitable ... Enfin de mettre en zone urbaine des fonds de parcelles qui n'ont pas la vocation à être urbaniser. C'était une demande pour reclasser des fonds de parcelles en zone urbaine donc par ici pour la création d'un lotissement, seulement ce n'est pas près de la centralité, cela aurait été en grignotage de terres agricoles et puis comme pour la 1^{ère} demande si on reclassait un fond de parcelle de cette rue en zone urbaine il aurait fallu tout reclasser donc à partir du chemin d'exploitation jusqu'à la rue de Waziers ce qui fait une profondeur de parcelle très très importante et après ça aurait permis des constructions en second rideau de 5/6 maisons qui n'étaient pas souhaitables à cet endroit-là par rapport à la capacité des réseaux et puis par rapport au mitage sur des terres agricoles ou naturelles puisque c'est des fonds de parcelles parfois à vocation agricole et parfois à vocation plutôt naturelle avec des boisements etc ... Là encore la réponse a été défavorable.

Ensuite il y a eu des demandes de précisions, de compléments d'aménagement, demande d'aménagement d'un parking sur des parcelles rue Vaillant, une interrogation sur les projets de l'ANRU dans le quartier des Epis, une demande concernant l'acquisition d'une parcelle placée en emplacement réservé, quelle est la procédure quand on est concerné par un emplacement réservé sur sa parcelle. Là-dessus il y a eu des réponses de formulées.

Et puis une lettre du Cabinet Seura, en charge de tout ce qui est maîtrise d'œuvre du Raquet, qui a fait part de ses interrogations et suggestions notamment sur les points de règlement qui auraient pu poser des soucis lors de l'instruction des permis sur la zone du Raquet. Par exemple sur la définition de cours d'eau et de fossés et du coup des règles de recul des constructions qu'on appliquerait par rapport à ces cours d'eau et fossés, il voulait bien s'assurer que ça ne s'appliquerait pas, ces règles de recul, par rapport aux noues. Parce que c'est vrai s'il y a des noues de prévues au Raquet. Ça pouvait bloquer derrière des constructions. Il y a une définition qui a été apportée au lexique pour clarifier le terme cours d'eau et fossés.

Une demande de reformulation de la règle sur la hauteur des clôtures à l'angle des voies parce que c'est vrai qu'il y avait une règle de hauteur limitée des clôtures à l'angle des voies mais elle était assez peu applicable en l'état. Donc elle a été revue et du coup, la règle remise, c'est les clôtures ne devront pas gêner la visibilité au carrefour comme ça, ça s'applique au cas par cas.

Et sur les règles de stationnement, pour le quartier des Epis, elles semblaient un peu trop exigeantes par rapport au projet et puis à la mixité sociale envisagée sur le site. Donc ça été revu. Par rapport au quartier des Epis, il y a eu plusieurs remarques de cet ordre par les PPA. Donc il y a eu un changement par rapport à ça, je vais y venir juste après.

Dans le rapport de présentation mis à jour suite à l'arrêt de projet, tout ce qui a été mis à jour est expliqué et apparaît avec une mention « suite à la consultation des PPA et à l'enquête publique ». Donc voilà quelque chose de visible pour qu'on voie bien que ce n'était pas le cas à l'arrêt de projet et que ça a bien été modifié depuis.

Par rapport aux changements apportés, en règle générale et par rapport aux remarques qu'il y a eu des PPA, ça c'était par rapport à une remarque du Syndicat mixte des transports du Douaisis repris aussi par le commissaire enquêteur et puis il y avait aussi d'autres remarques de cet ordre par le SCoT et la DDTM, c'était la volonté d'ajouter une orientation

d'aménagement sur le secteur de la gare pour bien mettre en avant la volonté de créer un pôle multimodal. Donc il y a une orientation assez souple qui a été mise en place étant donné qu'il n'y a pas eu d'études précises des aménagements qu'il pourrait y avoir, simplement la volonté de restructurer le parking existant voire de l'agrandir vers l'arrière tout en conservant un accès pour, au moins l'accès des entreprises qui entreposent à l'arrière et qui ont un accès actuel par le foncier SNCF. Des traitements paysagers des abords surtout par rapport aux constructions d'habitations existantes pour ne pas générer de nuisances et de conflits de voisinage.

Les restructurations de la RD 65 par rapport surtout à la mise en sécurité des piétons et des cyclistes sachant que c'est la rue principale qui va relier tout le projet du Raquet et le quartier des Epis à ce pôle gare.

Voilà pour l'orientation d'aménagement et je rappelle c'est une pièce réglementaire qui va s'imposer dans un lien de comptabilité aux aménagements et constructions qui pourra y avoir sur la zone.

Donc sur les changements apportés suite à l'avis de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), on a redécoupé un peu les zonages des zones Ue à vocation économique et Uep de l'Ecopark pour que ça corresponde mieux à la réalité, donc pour permettre l'extension de la société Indelec et faire coïncider le zonage aux abords de la société SDM avec les périmètres sécuritaires.

Sur la limite d'emprise au sol des entrepôts qui avait été appliquée en zone 1AUe au sud de l'Ecopark, une petite zone 1 AUe à vocation d'activité économique, la limite d'emprise au sol a été retirée à la demande de la CAD pour la zone 1AUe et appliquée la demande de la CAD à la zone 1AUep, c'était une erreur matérielle.

Changement de formulation sur l'intégration des paysagers et de l'espace public de l'OAP n°1 sur le sud de l'Ecopark sur la zone 1AUe justement. Ils ont demandé à ce qu'il y ait un recul de 50 mètres imposé des constructions par rapport à la RD500 ou la RD 25 à cet endroit-là et des cadres de vue possible depuis la RD 25 vers la parcelle. Ce n'était pas permis au départ parce qu'il devait y avoir une bande végétalisée dense, du coup les cadrages de vue seront maintenant permis.

Ensuite les remarques de l'Etat, il y en avait pas mal sur la prise en compte des risques, il y a eu d'autres remarques mais la prise en compte des risques, c'est un sujet très important surtout avec le contexte de ces dernières années, risques inondations etc ... Donc c'est important de faire attention à la prise en compte des risques et ce n'est pas toujours évident de savoir comment les prendre en compte parce que parfois il n'y a pas une information complète du risque et on ne sait pas anticiper les futurs risques, on ne sait pas très bien anticiper.

Sur le risque minier il y avait un renvoi initialement à la doctrine interdépartementale qui avait été faite par la DDTM sur la prise en compte de ces risques et en fait l'Etat a demandé à ce qu'on distingue en fonction du risque et du niveau de risque des secteurs d'inconstructibilités et des secteurs où on renverrait pour les autorisations d'urbanisme au R111-2, c'est-à-dire on verra au cas par cas comment prendre en compte le risque.

Et du coup des secteurs d'inconstructibilités ont été ajoutés pour les secteurs puits de midi, sur la zone du Golf, il n'y aura pas de contraintes, parce que de toute façon c'était inconstructible, ça été ajouté plus à titre informatif et sur la zone du Puit du midi c'est déjà un secteur en partie bâti ce qui veut dire ça contraindra peut-être, s'ils ont un projet d'extension il ne faudra pas qu'ils le fassent au Sud parce qu'il y a une petite partie qui sera inconstructible.

C'était vraiment la seule contrainte vraiment appliquée au territoire sachant que c'est une demande expresse de l'Etat par rapport à la prise en compte du risque.

Sur la prise en compte du risque d'effondrement par cavité, étant donné qu'il y a eu de nouveaux effondrements depuis l'arrêt de projet sur la zone du Raquet, l'Etat a demandé de prendre en compte une zone plus large de vulnérabilité au risque même ça on n'est pas sûr que le risque existe bien mais étant donné que les études n'ont pas permis d'aboutir à des conclusions très précises il a fallu mettre un périmètre un peu plus élargi pour que les aménagements futurs puissent mesurer le risque au fur et à mesure, c'est-à-dire des recommandations sur la prise en compte du risque préalablement à tout aménagement sont mises dans le règlement et s'appliqueront donc à tout la partie Sud du territoire.

Il y a donc finalement un secteur de vulnérabilité en plus clair et des zones bien identifiées d'allées à effondrement, là c'est par rapport aux effondrements qui ont déjà existé, qui sont identifiées en orange un peu plus foncé.

Sur le risque inondation, le rapport de présentation mentionnait et faisait apparaître des cartes sur les risques inondations par arrêt des stations de relevage des eaux. L'Etat demandait à ce qu'on fasse concorder les pièces du PLU. C'est une exigence réglementaire, c'est-à-dire que si

on fait apparaître un risque, qu'on mentionne un risque dans le rapport de présentation, il faut qu'il apparaisse derrière dans les pièces règlementaires, ce qui fait que ces secteurs d'aléas, de risque inondation en cas d'arrêt de station de relevage des eaux ont été ajoutés au plan de zonage avec des hauteurs précises de submersion ce qui fait qu'on pourra appliquer des rehausses aux constructions situées dans ses secteurs là en cas de ... voilà s'il y a un permis, une nouvelle construction il y aura des rehausses à la hauteur de plus hautes eaux connues qui seront appliquées.

Ça permettait aussi de prendre en compte une deuxième remarque des services de l'Etat qui était de bien justifier les rehausses appliquées sur les zones inondées constatées ou les secteurs inondables parce qu'on avait mis des rehausses à 0,3 en fonction de ce que préconisait la CAD sur les secteurs sensibles par temps de pluie et c'est vrai que sur les zones inondées constatées qui ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle on a même pour la Commune pas d'information sur la hauteur de submersion ni même sur l'étendue exacte du risque. Alors que ces études-là ont permis, par rapport au sol, de déterminer des niveaux d'aléas et des hauteurs d'eau comprises du coup entre des échelles, qui permettent d'appliquer des prescriptions un petit plus détaillées.

Des autres changements ont été apportés suite aux remarques de l'Etat en secteur Ad agricole lié à la déchetterie. On a ajouté des règles de hauteur, d'implantation et de densité des constructions pour être conforme aux textes de lois donc 10 mètres de hauteur, des emprises au sol des bâtiments qui ne devaient pas excéder 30% de la surface du secteur Ad. Ça c'est pour mettre en avant des règles de densité sachant que le secteur Ad fait 5 hectares ça ne gênera pas les aménagements futurs enfin ça ne devrait pas trop contraindre les aménagements futurs.

L'ajout d'un nombre limité d'un axe aux habitations existantes en zone A et N c'est-à-dire qu'on a émis des règles d'implantation de densité aussi mais les services de l'Etat ont demandé à ce qu'on mette un nombre limité pour ne pas qu'il y ait des abus c'est-à-dire qu'on permet les annexes mais que 2 maximum, par unité foncière.

L'ajout d'une interdiction de créer de nouveaux dépôts en zone inondable et la suppression des références au parc urbain ou horticole du Raquet qui étaient des secteurs repérés en vert sur l'orientation d'aménagement et qui du coup, les références à cette orientation d'aménagement ont été retirées du règlement de la zone U, parce que le règlement s'applique en termes de conformité, il fait le lien avec le zonage mais pas avec les OAP qui sont des schémas plus que des plans de masse, qui n'ont pas vocation à être aussi détaillés.

Suite aux remarques de la SNCF il y a eu aussi des petites modifications, on va dire à la marge, l'ajout de la servitude sur le plan de zonage à titre informatif sachant qu'elle est toujours reprise en annexe sur les plans de servitude d'utilité publique. La voie ferrée a été reprise entièrement en zone N et non pas à cheval sur deux zones donc ça s'était à leur demande pour simplifier un peu le découpage. Et l'emplacement réservé qui avait été mis en place pour reconnecter le Raquet et le centre-ville a été scindé en 2 pour ne pas s'appliquer sur la partie du réseau public ferroviaire, on va dire, parce que le foncier public est inaliénable et du coup ça aurait été illégal d'appliquer un emplacement réservé sur ce foncier là. Il a été scindé en 2 mais, en soi, ça ne change pas grand-chose à cet emplacement réservé.

Suite aux remarques du SCoT, il y a eu plusieurs remarques qui, à chaque fois mesurent la comptabilité du PLU avec le SCoT parce qu'il y avait des justifications à apporter là-dessus. On a fait une distinction entre la zone de Simastock et les autres zones à vocation économique qui étaient zonées en Ue. On a ajouté un sous-secteur Uea pour Simastock au sein duquel on restreint les constructions au simple développement de l'activité en place et les autres zones Ue du coup on peut autoriser tout type d'activité tant qu'elle ne génère pas de nuisances aux habitations environnantes. C'était pour qu'il n'y ait pas d'unités commerciales de créées sur la zone de Simastock parce que là ça aurait été incompatible avec le SCoT.

Sur l'interdiction des impasses, ça été légèrement assoupli, sauf mention « sauf en cas impossibilité technique » qui a été ajoutée, si la configuration du site faisait qu'on ne pouvait pas éviter l'impasse, cette mention a été ajoutée.

Suite aux remarques du Département il y a un recul de 25 mètres par rapport à l'axe de la RD 500 qui a été ajouté. La RD 500 c'est un axe à grande circulation du coup il y a des reculs qui s'appliquent pour les bâtiments agricoles en zone agricole donc là c'est 25 mètres.

Un principe de recalibrage du carrefour entre l'avenue Leclerc et la rue Vaillant qui a été ajouté à l'OAP n°10 sur le secteur entre la voie ferrée et l'avenue Leclerc pour permettre une sortie de véhicules plus sécurisée.

Et puis pour l'OAP n°12 sur la cité Courtecuisse, c'est un principe de liaison viaire avec l'avenue Leclerc a été supprimée parce qu'il y a une voie BHNS juste au-dessus et on ne peut

pas l'utiliser, la franchir. Ça aurait été une erreur d'imposer ça dans l'aménagement sachant que ça n'aurait pas été possible derrière.

Et puis, je vous en parlais brièvement tout à l'heure, suite à plusieurs remarques des PPA et à l'enquête le quartier des Epis a été repris en zone Ud, il y a eu la création d'un nouveau sous-secteur pour permettre des règles plus adaptées aux futurs aménagements qui seraient envisagés sur la zone sachant que la zone Ud n'était finalement pas très adaptée aux aménagements projetés. Il y avait des règles de hauteur un peu trop strictes et des règles de stationnement trop strictes sachant que c'est une zone où on va quand même privilégier, s'il y a la desserte par un BHNS ... peut-être moins de stationnement imposé pour plus d'accès aux services de transports collectifs.

Donc voilà pour les principaux changements. Je ne sais pas s'il y a des questions, des observations ?

M.CAMPISANO : [INAUDIBLE] ... sur les risques d'inondations des 5 bassins que nous avons ... [INAUDIBLE]

M. HOURNON : Le site du Vivier n'est pas repris dans les risques d'inondations, il n'y a pas eu d'inondations jusque maintenant. La seule problématique qu'il pourrait y avoir avec le Vivier c'est un problème de digue. A l'origine le Vivier est au même niveau que la rue de Loffre, le Vivier a été remonté uniquement pour permettre à la centrale d'avoir de l'eau pour un système de refroidissement et ces digues ont été confortées d'ailleurs il y a à peu près 15/20 ans, normalement ... On peut toucher du bois mais ce n'est pas un risque d'inondation. Les risques d'inondations c'est effectivement les coins les plus bas qu'on va rencontrer l'eau monte jamais elle descend toujours et les autres cas qu'ils ont soulevé c'est évidemment des scénarios un peu catastrophe, les pompes s'arrêtent il y a une grosse pluie qu'est ce qu'il peut arriver, quel secteur serait inondé, c'est uniquement ces risques-là qui ont été pris en compte.

Mais on est dans une période où beaucoup de risque doivent être pris en compte, c'est les risques technologiques, on n'en n'a pas parlé mais il y a Air liquide à proximité, si tout explose, c'est toujours des scénarios catastrophes, il y a 4 cuves elles sont pleines, elles sautent toutes en même temps, le vent souffle sur Sin-le-Noble mais il faut toujours prévoir ces cas-là.

Mais pour le Vivier il n'y a rien. Et d'ailleurs le Vivier est toujours à cheval, il faudrait qu'il soit pris dans les 2 plans urbanisme, parce que 2/3 sont sur Sin-le-Noble et 1/3 est sur Dechy.

INAUDIBLE

M. LE MAIRE : Merci Vincent. Merci au cabinet pour cette présentation synthétique.

D'autres questions ou remarques oui on peut passer à l'adoption ?

Nous sommes page 97, cette fois ci c'est vraiment une délibération administrative, on vous demande dans l'article 1^{er} de décider d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente. Je ne sais pas si on l'a dit, vous avez un Cd-rom dans vos dossiers de Conseil puisque c'est tellement lourd, je ne sais pas combien ça fait de pages en tout ...

M. HOURNON : A l'arrêté de projet c'était mis 1 085 pages.

M. LE MAIRE : Si vous voulez imprimer chez vous ça fera ça, donc c'est 1 000 et quelques pages, vous l'avez tous dans vos Cd-rom, que vous avez tous lu.

L'article 2 vous rappelle que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, une publication au recueil des actes administratifs et on vous précise que mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

On vous précise que la présente délibération et ça à toute son importance, sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Et donc maintenant nous allons pouvoir travailler à l'aménagement du territoire avec la nouvelle direction que nous avons créé, donc encore une fois merci à toutes celles et ceux, élus, agents communaux, cabinet qui nous ont accompagnés pour ce beau travail.

1. Urbanisme – droit de préemption urbain

Instauration du droit de préemption urbain et du droit de préemption renforcé

M. HOURNON : Effectivement comme notre POS était caduc, le droit de préemption disparaissait avec. Le droit de préemption urbain communément appelé DPU c'est un droit qui est institué par le droit public, il est attribué notamment aux communes qui sont dotées d'un plan local d'urbanisme.

Ce droit permet à la Commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu. Grâce à ce droit de préemption, la Commune peut acquérir des biens dont elle a besoin sans pour autant aller en expropriation, ce qui est toujours quelque chose d'assez violent, et ça permet également à la ville d'avoir une bonne connaissance du marché immobilier.

Sachez qu'en gros, sur l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui sont présentées, ce n'est même pas 1% qui sont préemptées. C'est vraiment infime.

Le droit de préemption urbain succède à un droit qui existait déjà qu'on appelait les zones d'intervention foncières (ZIF). Elles avaient été créées par la loi Galley du 31 décembre 1975 qui portait la réforme de la politique foncière. A l'occasion ce droit s'appliquait sur les communes qui étaient dotées d'un plan d'occupation des sols et les communes qui avaient plus de 10 000 habitants sur les zones urbaines, et c'était d'office. Arrive après la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986 qui va remplacer les ZIF par le droit de préemption urbain et il s'applique toujours aux communes dotées d'un plan d'occupation des sols et sur les zones urbaines ou en urbanisation future.

Le régime actuel de ce droit de préemption, c'est la loi SRU, on en parle souvent de la loi SRU du 13 décembre 2000. C'est toujours cette loi qui est d'actualité et ce droit est défini aux articles L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

L'objectif : le droit de préemption peut être utilisé afin ... On ne peut pas préempter pour n'importe quoi en disant tiens ça ça me plaît je vais acheter, non.

Il peut être utilisé afin de réaliser des actions ou des opérations d'aménagement qui sont visées par l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, en vue de mettre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti ou pour constituer les réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement.

Et depuis une loi de 2006, le DPU peut également être utilisé pour assurer le maintien de locataires dans un immeuble d'habitation. C'est pour éviter ce qu'on appelle les ventes d'immeubles dit à la découpe.

Comment est créé ce droit de préemption, la raison, on y arrive.

Lorsqu'une Commune est dotée d'un plan local d'urbanisme, ce qui est le cas on vient de l'approuver, je vous en remercie, le Conseil municipal peut décider de créer ce droit de préemption, il n'est pas automatique comme l'était à l'origine avec la loi Galley. La délibération fixe les secteurs de la Commune concernés qui doivent être des zones urbaines U ou des zones AU à urbanisation future ou des périmètres de protection rapprochés de prélèvement d'eau ou des périmètres soumis à des plans de prévention des risques technologiques, des zones humides ou des secteurs sauvegardés.

La délibération qui va créer ce droit de préemption elle est sans limitation de durée, elle peut être modifiée mais on ne crée pas pour 10 ans, 20 ans ... on la crée.

Quelles sont les opérations concernées : sont soumis au droit de préemption toutes les ventes ou cession à titre onéreux, on parle de titre onéreux évidemment on enlève tout ce qui est à titre gratuit c'est-à-dire une donation etc..., les apports en société de tout ou partie d'un bien immobilier bâti ou non bâti situé dans le secteur ou le DPU a été rendu applicable. Les donations et les héritages ne sont pas soumis au droit de préemption.

On a deux sortes de droit de préemption. Tu vois Vincent je fais court ! Le droit de préemption urbain simple, il est créé sans précision particulière, le droit de préemption urbain n'est pas applicable dans certaines opérations, aux copropriétés créées depuis plus de 10 ans, à la cession de part ou d'action de société qui donne vocation d'attribution dans le cadre d'habitation ou professionnel, ou action société d'attribution relative à diverses opérations de construction qui font l'objet d'une cession avant l'achèvement de l'immeuble ou pendant une période de 10 ans à compter de son achèvement et à la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société constituée pour une unité foncière bâti ou non et dont la cession ne serait pas soumis au droit de préemption. C'est-à-

dire qu'on cède la totalité des parts d'une SCI finalement ce n'est pas de l'immobilier, c'est des droits mobiliers, une maison c'est un bien immobilier.

Donc ça c'est qu'on va vous proposer aujourd'hui.

Il existe un deuxième droit de préemption : le droit de préemption renforcé. Le Conseil municipal peut décider par délibération motivée de rendre applicable aux opérations mentionnées ci-dessus le droit de préemption sur tout ou partie des zones d'application du droit de préemption urbain. Les cessions de parts de société civile ou immobilière constituées exclusivement entre parents alliés jusqu'au 4^{ème} degré seront exclus de ce droit de préemption. Tout à l'heure quand je vous ai dit les copropriétés créées depuis plus de 10 ans échappent au droit de préemption simple par contre dans le droit de préemption renforcée elles sont dedans. Par exemple le bâtiment O qui est aux Epis qui appartient à une société luxembourgeoise on n'aurait pas de droit de préemption, avec le droit de préemption renforcée nous l'aurons.

Les opérations et biens exclus du DPU donc un certain nombre d'opérations telles que les ventes en co-indivisaire par exemple dans le cas d'un partage après succession, où les biens faisant certaines mises en demeure d'acquérir dans le cadre de l'exercice du droit de délaissement, ne seront pas soumis à ce droit de préemption.

Droit de préemption simple, droit de préemption renforcé, c'est ce qu'on vous propose d'adopter ce jour.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul de cette présentation exhaustive, on vous propose page 102 d'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente, du PLU que nous venons d'approuver par la même d'instituer le droit de préemption urbain renforcé et de me donner délégation pour exercer en tant que de besoin, le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé. Et donc on vous précise dans l'article 4 que ces 2 droits de préemption entreront en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire c'est-à-dire après son affichage en Mairie et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le Département.

Pas d'absentions ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Vente de patrimoine HLM appartenant à Maisons&Cités Soginorpa cadastré section AW n°187 pour une surface de 199m², sis 35 rue de Chypre, cité de la Sucrierie
Avis préalable de l'assemblée délibérante

M. LE MAIRE : Même si on n'est pas obligé de délibérer puisque si on ne donne pas de réponse dans les deux mois notre accord est réputé acquis mais on pense qu'il est bien de passer ça, en Conseil municipal déjà pour délibérer, et ensuite pour dire que l'on a un suivi des cessions de patrimoine HLM sur notre Commune.

Jean-Paul va vous présenter ça rapidement.

M. HOURNON : A plusieurs reprises on a eu l'occasion de délibérer sur ce type de cession. Maisons&Cités est propriétaire d'une maison 35 rue de Chypre, cité de la Sucrierie, l'évaluation des domaines a été faite à 60 000 euros, ils proposent la mise en vente de ce bien. L'avis de la Commune est toujours demandé parce que vous savez qu'au niveau des logements sociaux nous sommes tenus à un quota qui est de 25% en ce qui concerne les villes de plus de 10 000 habitants et il faut voir si à force de cession on ne tombe pas en deçà de ce quota mais nous comme on est à peu près à 35% on a largement de la marge. Le fait de vendre une maison à la Sucrierie ne va pas entacher ce pourcentage.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul. On vous a mis en pièce jointe page 107 le courrier de demande du directeur départemental de la DDTM et page 109 le courrier de demande de Maisons&Cités. Nous pouvons revenir page 105 où on vous demande d'émettre un avis favorable sur ce projet de cession du bien 35 rue de Chypre et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Patrimoine communal
Acquisition de la parcelle AT n°102, sise lieu-dit « le Vieux Château »

M. HOURNON : Tout à l'heure on vous a présenté le plan du parking rue Lemette, effectivement on avait réalisé plusieurs petites acquisitions. Là c'est une parcelle de terrain qui jouxte ce parking qui est à la fois favorable pour la réalisation non pas du parking en tant que tel, je pense que la surface qu'on a retenue devrait être bonne mais si jamais elle n'était pas bonne, ça nous laisse une réserve pour agrandir le parking mais on a également derrière une OAP - opération d'aménagement de programmation -, on en a parlé dans la présentation du PLU. On a une OAP qui est derrière desservie à la fois par la rue Zola, la rue Ferrer et la rue Lemette. Et donc ce n'est pas inintéressant d'avoir également cette parcelle pour une meilleure maîtrise de l'espace foncier sur l'arrière.

Le propriétaire est d'accord pour vendre cette parcelle au prix de 4 000 euros sachant que 4 000 euros, nous ne sommes pas tenus à l'évaluation des domaines.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul. Vous avez en pièce jointe page 123 la proposition de vente des propriétaires à la somme de 4 000 euros et vous avez page 124/125, les plans de cadastre qui vous permettent de bien identifier la parcelle concernée.

Nous sommes page 121 où on vous demande de décider l'acquisition de cette parcelle AT 102 en prenant acte du prix de 4 000 euros, de m'autoriser à engager les démarches inhérentes à cette acquisition et on vous demande de décider que le notaire qui sera chargé de cette acquisition est Maître Bavière à Douai, qui est le notaire des vendeurs. Et on décide que les frais d'acte, les frais de bornage seront à la charge de la Commune tout en rappelant que les dépenses relatives à l'acquisition sont prélevés sur les crédits inscrits en son chapitre 021 de son budget.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

I. AFFAIRES SCOLAIRES

M. LE MAIRE : Nous abordons la délégation des affaires scolaires dont le rapporteur est traditionnellement Johanne Masclat laquelle étant malade, je vais donc vous proposer les deux projets de délibérations.

1. Subventions 2018 aux projets d'écoles

M. LE MAIRE : Nous sommes page 129. Dans la note de synthèse on vous rappelle que dans le cadre de la politique éducative, la Commune participe au financement des projets d'école qui sont portés par les équipes enseignantes, en partenariat avec les coopératives scolaires.

Ces coopératives sont soit sous forme associative ou rattachées à l'office central de la coopération à l'école (OCCE). Nous avons déjà travaillé l'année dernière sur ces projets de délibération en décidant d'un plafond à 200 euros pour un projet pour une école.

Au titre de l'année scolaire 2017/2018, la Commune a été rendue destinataire de 7 projets dont 6 sont supérieurs à 200 euros et ouvrent donc droit à cette subvention de 200 euros et un celui de la maternelle Joliot Curie s'élève à 120 euros et donc elle aura une subvention de 120 euros. Le total de ces financements s'élève à 1 320 euros et donc les projets vous sont détaillés pour les différentes écoles : pour Molière une sortie de 3 jours en classe nature ; pour la maternelle Jean Jaurès une sortie découverte du monde marin à Nausicàa ; pour la maternelle Suzanne Lannoy achat de matériel de découverte et de manipulation pour la 1^{ère} scolarisation ; Salengro développement de la culture sportive et du savoir être de chacun ; maternelle Joliot Curie achat de matériel de jardinage adapté aux enfants ; pour l'école de la Sucrerie achat de matériel de motricité sur plusieurs années pour les maternelles et enfin pour la primaire Suzanne Lannoy sortie ludique à Rieulay.

Des questions ou des remarques ou on peut aller à l'adoption de cette délibération ?

Page 134 qui vous demande de décider d'octroyer les subventions de fonctionnement telles que je viens de vous les lister en arrêtant en son article 2 le montant total à 1 320 euros et en vous demandant d'autoriser le versement selon les modalités qui vous ont été détaillées et on vous rappelle que les dépenses correspondantes sont prélevées sur l'article 6574 du budget communal. Et on vous demande de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires 2018 Participation aux frais de transports – sorties scolaires

M. LE MAIRE : Nous sommes page 137. Toujours dans le cadre de la priorité que nous accordons aux questions d'éducation nous avons décidé d'octroyer des subventions aux coopératives scolaires, cette fois ci pour le financement des coûts de transport des voyages de fin d'année ou encore d'année pour les sorties scolaires qui sont effectués dans un rayon de plus de 25 km de la Commune.

Ces subventions sont calculées sur la base de 2 euros par élève pour les sorties autres que les voyages de fin d'année et de 42 euros par classe pour les voyages de fin d'année, ce qui nous fait donc un total à subventionner de 6 500 euros pour 74 classes et 1 701 élèves. Et conformément à la délibération du 13 février 2017 il y a aura une correction dans la délibération c'est noté page 140 la délibération du 13 février 2018... Donc 2 euros par élève, 42 euros par classe et donc ce bon à subvention maximum n'est versé aux écoles que sur justificatif d'une sortie de fin d'année à hauteur de la somme calculée.

C'est un bon à subvention, un bon à financement mais qui ne tombe pas automatiquement il faut justifier des dépenses.

Et enfin nous l'avions décidé aussi l'année dernière, compte tenu du contexte sécuritaire particulier qui peut restreindre les sorties scolaires il a été décidé que ce bon à subvention puisse également financer des spectacles de fin d'année qui sont donc désormais éligibles au titre de ces financements.

Des questions ? Des remarques ?

Je vous propose d'adopter la délibération page 140. On vous rappelle la délibération du 13 février 2017, on vous demande de décider que ce bon à subvention de matérialise pour l'exercice 2018 comme détaillé dans le tableau pour 6 500 euros. D'autoriser le versement le d'une subvention de fonctionnement, sur production d'un justificatif et on vous rappelle que les dépenses sont prélevées sur l'article 6574 du budget communal et vous demande de m'autoriser à accomplir les actes y afférent.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je vous remercie beaucoup de votre présence, de vos débats et je vous souhaite une bonne soirée.

Juste pour tout le monde attendez de signer la feuille de présence qui est en train de tourner.